

MAIRIE DES 13^{ÈME} ET 14^{ÈME} ARRONDISSEMENTS
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS
Jeudi 4 octobre 2018

La Séance est ouverte à 15 h 05, sous la présidence de Mme Sandrine D'ANGIO, Maire du 7^{ème} Secteur de Marseille.

Madame D'ANGIO.- Tout d'abord, bonjour à toutes et à tous ! Je vais donc commencer par faire l'appel.

(Madame le Maire procède à l'appel nominal des élus)

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Approbation du compte rendu in extenso de la séance du 20 juin 2018

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

Monsieur MAGGIO.-

Madame le Maire, vous nous soumettez à l'approbation le procès-verbal in extenso de la séance précédente, c'est bien, sauf que j'ai le regret de constater que la vidéo du Conseil d'Arrondissements n'a jamais été publiée. Alors, avec quoi peut-on comparer ce PV in extenso ?

Je sais que c'est difficile pour vous de publier la dernière vidéo vu que vous avez eu des affirmations assez houleuses envers les fonctionnaires. Vous avez dit que c'étaient des gens peu scrupuleux ou incompétents, voire les deux. Pour reprendre une expression de Georges MAURY, vous avez été franche comme un âne qui recule.

Au mois de juillet, on a eu de la vidéo avec des mises en ligne, et vers le 15 juillet, elle a disparu. Pouvez-vous nous donner une explication, s'il vous plaît ?

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il d'autres observations sur le procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, le procès-verbal est approuvé.

LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2018 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour de notre Conseil d'Arrondissements est assez conséquent (47 rapports), et comme je vous l'avais déjà dit en octobre dernier, je vous demanderais de faire des interventions en lien avec les rapports et dans l'intérêt général des habitants des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

Vous avez la parole, Monsieur JOHSUA.

Monsieur JOHSUA.-

Je vais m'y tenir, Madame le Maire. Je vous avais envoyé une demande, vu l'urgence, pour que nous puissions avoir quelques échanges sur la situation à Maison Blanche. Je ne sais pas quelle est votre décision à ce propos. J'aimerais que, soit en préalable, soit dans le courant de la discussion, sans prendre trop de temps sur notre ordre du jour, vu la situation que nous connaissons malheureusement dans ce quartier, nous puissions avoir quelques échanges et voir ce que notre Mairie peut faire pour améliorer la vie des habitants.

Madame D'ANGIO.- Sauf erreur de ma part, je n'ai pas reçu de demande au préalable, mais nous pouvons éventuellement échanger sur le sujet.

Monsieur JOHSUA.-

Ce n'est pas pour dénoncer, mais je l'ai fait passer par l'administration. J'aurais dû vous l'envoyer directement, mais je n'ose pas faire cela.

Madame D'ANGIO.-

Vous pouvez pourtant. La prochaine fois, faites-le.

Sur Maison Blanche, nous avons assisté, avec Monsieur RAVIER et Monsieur DUDIEUZERE, à une réunion aux Docks, avec le Président du Conseil de Territoire et les habitants de la Maison Blanche, pour évoquer la situation du quartier. Bien évidemment, aucune demande ne m'a été faite en amont de la part des habitants par rapport à l'insécurité de cette voie. Néanmoins, suite au grave incident qui s'est passé début août, où la petite-fille est tombée du 12^{ème} étage, Monsieur RAVIER s'est rendu sur les lieux et a rencontré le gardien et les habitants de ce secteur. Nous avons fait tout de suite un courrier à l'attention de la Métropole et du Territoire pour demander de sécuriser cette voie.

Je devais me rendre lundi sur la Maison Blanche, mais la personne qui m'avait invitée à cette réunion lundi soir m'a appelée lundi dans la journée pour me demander de venir un autre jour ; ce que je ferai, dans les jours à venir, dès que la personne aura pris contact avec moi.

Monsieur JOHSUA.-

Effectivement, Monsieur RAVIER s'est rendu sur place dans ces circonstances absolument dramatiques, ce qui signifie qu'il a pleinement conscience de l'urgence de la situation.

Il semble - du moins, c'est ce qui a été rapporté dans la presse - que vous ayez fait une déclaration consistant à dire qu'il y avait d'autres urgences, que vous ne pouviez pas, parce qu'il y avait d'autres choses à faire, vous concentrer sur ce genre de chose. C'est ce que nous avons lu dans la presse. Vous êtes là pour démentir, il n'y a pas l'ombre d'un souci, je vous laisse le faire. En particulier, en comparaison de cela, avec les moyens que nous avons votés, nous avec d'autres, pour faire en sorte que la situation s'améliore sur la dalle de Frais Vallon.

Autant que je me souvienne, la première fois que la question a été posée sur la dalle de Frais Vallon, le Conseil avait adopté un vote négatif, avec des arguments qui m'ont été répondus à moi-même, disant que l'on n'allait pas investir dans des endroits où les gens ne faisaient qu'un seul morceau pour avoir à le détruire, vu - je ne sais pas si c'est le terme qui a été utilisé, mais c'est ce que cela voulait dire - la racaille qui pouvait exister là-bas.

Depuis, il y a eu un investissement prioritaire sur Frais Vallon, c'est très bien. Mais, dans le secteur, nous savons que les priorités sont multiples. Evidemment, nous ne pouvons pas tout faire. Mais, sur l'urgence qu'il y avait à Maison Blanche, je pense que nous sommes passés à côté - vous êtes passés à côté - parce que c'est la première fois que nous en discutons au sein de ce Conseil d'Arrondissements, et ce n'est pas par méconnaissance puisque Monsieur RAVIER est allé directement là-bas où la situation était particulièrement dramatique.

Il est particulièrement énervant pour les habitants de Maison Blanche qu'il y ait des responsables quelque part, mais ils sont insaisissables. Ce n'est pas la Mairie de Secteur, qui renvoie au Conseil de Territoire. Ce n'est pas le Conseil de Territoire qui renvoie directement à la Mairie de Marseille. Il y a, là-bas, une urgence dramatique.

Vous pourriez nous faire part, ainsi d'ailleurs qu'aux habitants de Maison Blanche, de toutes les interventions que vous avez pu effectuer. Je crains qu'elles soient en nombre limité. C'est pour cela que j'aimerais savoir exactement ce qui a été demandé par rapport à la situation. Et surtout, il faudrait accélérer maintenant. Je ne sais pas quels crédits peuvent être débloqués. Je ne sais pas ce que la Mairie peut faire pour aider au maximum dans l'activité qui peut être faite. Mais, je vous assure que la situation est réellement sans doute une des pires que nous connaissions sur nos arrondissements, et que le signal qui doit être donné à ces populations, qui sont au bord du désespoir, doit être général et unanime.

Je me permets, Madame, puisqu'on m'en a fait part, de vous donner la liste complète des revendications des gens du quartier.

Monsieur RAVIER.- On n'est pas à la cellule, ici.

Madame D'ANGIO.-

Ils me l'ont transmise lors de la réunion au Conseil de Territoire.

Monsieur JOHSUA.-

Donc, vous l'avez en main. Je ne sais si la cellule du parti, Monsieur RAVIER, a fait son travail, en l'occurrence ; je pense que oui, et j'espère que la Mairie d'Arrondissements fera le sien.

Monsieur MARI.-

La situation à Maison Blanche est assez grave pour ne pas faire de la politique politicienne. Je dirai simplement que Maison Blanche fait partie d'un lot de copropriétés dégradées, comme on en connaît à Marseille, comme le Parc Kallisté, comme le Parc Corot, comme le Mail, comme Les Rosiers. Il faut se mobiliser pour avoir quelques ralentisseurs, et je crois que, chacun à notre niveau, nous le ferons, mais c'est le Conseil de Territoire qui a la compétence. Se pose surtout le problème du bâti, du mal vivre de cette propriété dégradée.

Il y a eu une mobilisation ces derniers mois, et tous les élus de cette Assemblée, au moins leurs représentants, se sont rendus sur les lieux du Parc Corot. Cela a débouché sur une délibération en Métropole que nous avons votée, je suppose en l'unanimité, avec un budget de 18 M€ pour programmer la disparition des deux tours qui posent problème.

On peut considérer aujourd'hui que Maison Blanche, avec tout le respect que j'ai pour les habitants, est un bidonville vertical, comme le sont les tours du Parc Corot. Et, au-delà des dossiers des ralentisseurs nécessaires dans l'urgence, il faut aussi mettre la pression aux pouvoirs publics, aux décideurs - en l'occurrence la Métropole et l'Etat - pour les mettre en face de leurs responsabilités, afin de pouvoir prendre des décisions débouchant sur des budgets concrets. Quand on divise par le nombre de logeurs sociaux qu'il y a sur Marseille, on pourrait, si l'on voulait, reloger facilement ces populations, et puis voir ce que l'on fait ensuite de ce bâti. Aujourd'hui, réhabiliter Maison Blanche semble une utopie. Je ne suis pas un spécialiste de l'architecture, mais je vois mal réinjecter de l'argent public là-dedans.

Ne faisons pas de politique politicienne sur le court terme, mais surtout mobilisons-nous pour le moyen terme et le long terme pour que ces personnes qui habitent dans des conditions insalubres puissent trouver un logement décent.

Madame D'ANGIO.-

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Monsieur RAVIER.-

Monsieur JOHSUA a grandi à l'école du parti. C'est un stalinien, mes chers collègues, et il en applique les méthodes au quotidien qui consistent à faire des procès pour sorcellerie à partir d'éléments tronqués et des parts de vérité, surtout les siennes, et il pense pouvoir ainsi récupérer ou obtenir un gain électoral à partir d'une situation qui ne correspond évidemment absolument pas à ce qu'il vient de nous exposer puisque, en réalité, il a découvert cette situation il y a quelques jours.

La copropriété Maison Blanche - et il ne s'agit pas en l'occurrence de la copropriété, mais de la voirie -, Monsieur MARI la connaît bien puisqu'il était Premier adjoint. On ne va pas faire l'historique, mais je rappelle que cette Mairie de Secteur a ses responsabilités. Jusqu'à 2014, vous en étiez les responsables, les leaders, les décideurs. Vous étiez même les décideurs à la Communauté Urbaine puisque c'était Monsieur CASELLI qui en était le Président. On ne peut pas le qualifier comme étant un élu de droite, ni même nationale. Vous avez donc eu cette responsabilité de vous occuper des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, en particulier de Maison Blanche, pendant des dizaines d'années. C'est ce qu'une habitante ne s'est pas gênée de rappeler à l'occasion de cette réunion : « Cela fait 30 ans que l'on ne s'occupe plus de nous ».

Je me suis rendu, cet été, à Maison Blanche, à l'occasion de ce drame, je ne vous y ai pas vu, Monsieur JOHSUA. Je me suis rendu au rassemblement, sans en faire état à la presse parce qu'il en était ainsi convenu, je ne vous ai pas vu, Monsieur JOHSUA. J'y ai rencontré le nouveau gardien qui m'a fait part de ses doléances, en me rappelant que cela faisait longtemps, très longtemps, que cette copropriété et sa voirie n'avaient pas été - pas assez en tout cas - traitées.

Je lui ai fait part de mon étonnement parce que, en tant que Maire, de 2014 à 2017, jamais je n'ai reçu de courrier ni d'interlocuteur dans mon bureau m'alertant sur la dangerosité de la voirie de Maison Blanche. Et, de 2017 à 2018, c'est la même chose.

Nous avons pourtant investi près de 80 000 € dans ce quartier de Maison Blanche pour la voirie, l'année dernière. Je vous rappelle que le budget Voirie de la Mairie de Secteur était de 1,5 M€, il est tombé à 1,3 M€. Monsieur DUDIEUZERE a essayé de convaincre le Conseil de Territoire de nous accorder 1 330 000 €. On ne demandait pas grand-chose, nous avions une urgence. Une de plus parce que tout est urgent dans ce secteur, je vous l'accorde. On nous l'a refusé.

Je n'ai pas dit que j'avais d'autres priorités, j'ai dit qu'il y avait des choix à faire parce que tout est prioritaire. La RD 4, empruntée par certains d'entre vous, l'avenue qui passe entre l'école de la Simiane et l'établissement Boursin, où il y a nombre d'enfants, est beaucoup plus accidentogène - que cela vous plaise ou pas - que la voie de Maison Blanche.

Je peux citer le chemin de Saint-Mitre à Four de Buze, le chemin de Château-Gombert : ils roulent tous comme des malades, partout c'est accidentogène. Or, nous héritons d'une situation calamiteuse après 30 ans d'inaction, votre inaction.

Alors, nous avons eu des choix à faire, et nous avons commencé, sur les conseils de Monsieur DUDIEUZERE, par un quartier, ou en tout cas une zone très accidentogène : celle de Frais Vallon. Nous avons investi près de 400 000 € sur 3 ans. On ne peut pas dire que Frais Vallon soit le quartier qui nous apporte le plus grand nombre de voix. Nous avons jugé sur pièce, dans l'intérêt général, à partir d'éléments factuels sur 3 années, et la Mairie de Secteur a mis, sur sa cagnotte, 400 000 € pour sécuriser l'avenue de Frais Vallon, ses habitants et les véhicules qui la traversent.

Voilà la réalité de l'action de la Mairie de Secteur.

Je rappelle qu'il a été publié, au mois de mars de cette année, dans le quotidien La Provence, que l'on ne pourra pas taxer d'être proche idéologiquement de cette Mairie de Secteur, une liste des voies les plus accidentogènes de Marseille : la voie qui passe devant Maison Blanche ne faisait pas partie de cette liste. Cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas la traiter, cela veut dire que l'on a jugé, au vu de ce qui nous était présenté par les habitants, par les CIQ, de la part de ceux que l'on appelait dans la presse et sur le terrain, qu'il y avait des choix à faire. Ce premier choix a été Frais Vallon, et d'autres. Nous avons commencé, l'année dernière, à investir près de 80 000 € à Maison Blanche ; ce que vous n'avez jamais fait. Un peu de décence !

Madame MASSE.-

Est-ce que je peux compléter ?

Madame D'ANGIO.-

Complétez, Madame MASSE, et après nous passerons à l'ordre du jour, s'il vous plaît.

Madame MASSE.-

Le sujet que vous abordez sur la sécurité, nous le partageons tous, vu la situation. Je pense qu'il ne faut pas non plus omettre un paramètre important : l'urbanisation. On ne pourra pas réguler les problèmes de voirie, si l'on n'arrête pas, dans ces quartiers-là, cette urbanisation intensive. Quand vous parlez des endroits les plus accidentogènes, ce sont tout de même ces endroits où il y a une urbanisation massive. Il ne faut pas l'oublier non plus. La Ville de Marseille est aussi largement responsable de cette insécurité sur nos voies.

Monsieur RAVIER.-

Un dernier point parce que nous avons vu, depuis cet accident qui, heureusement, n'a pas coûté la vie à la personne qui a été renversée, arriver la star politique nationale, voire internationale, internationaliste, nous avons vu le camarade Jean-Luc débarquer, venir visiter notre quartier, touchant la tête des enfants sans guérir qui que ce soit ou quoi que ce soit dans ce quartier. Il l'a découvert, il est venu, il a vu et il est « partu », et on ne l'a plus vu. Et c'est nous, bien sûr, qui devons agir pour sécuriser cette voie qui accueille et qui va accueillir, dans les mois et les années à venir, de plus en plus de véhicules. Pourquoi ? Dans le projet initial de la L2, que personne n'ignore ici parmi ceux qui ont été aux affaires, il était envisagé qu'il y ait des bretelles de retournement au niveau de l'échangeur des Arnavaux qui auraient permis aux véhicules d'aller vers le port sans emprunter les quartiers.

J'affirme que celle qui fut députée ici, avant d'être condamnée à un an de prison ferme, et le Maire du 8^{ème} Secteur de l'époque, la passionaria des médias parisien - Madame Samia GHALI pour ne pas la citer - se sont entendues pour qu'il n'y ait pas ces bretelles de retournement parce que cela aurait gêné électoralement Madame le Maire des 15-16. Résultat : lorsque la L2 dans sa totalité va ouvrir, les véhicules qui voudront rejoindre le port devront traverser les quartiers, notamment celui de Maison Blanche parce que l'on s'est entendu entre copines pour des raisons électoralistes. Et elle est venue, elle aussi, faire la leçon. Cela ne rougit pas ces gens-là ! Ce sont des animaux à sang froid ! Cela dit, tout cela combine tout pour affirmer son contraire, à la réunion, en faisant la leçon, en disant : il faut faire ceci ou cela. Ils n'ont vraiment pas de rate ! Si elles n'ont pas de mémoire, nous, nous en avons. Voilà la réalité de la situation à Maison Blanche : il y a eu des ententes entre certaines qui, dans un avenir proche, vont développer la densité de la circulation, et si nous n'obtenons pas les crédits nécessaires pour sécuriser la voie, à Maison Blanche aussi, nous risquons d'être confrontés à des accidents encore plus graves.

Madame D'ANGIO.-

Beaucoup d'informations vous ont été transmises. Je n'ai jamais dit que Maison Blanche n'était pas prioritaire, j'ai dit à la presse que tout était prioritaire sur notre secteur, mais qu'avec 1 300 000 €, on ne pouvait pas refaire toute la voirie et qu'il fallait forcément prioriser, et faire en fonction des besoins de nos routes.

Quant à l'urbanisation et la bétonisation de nos quartiers, Madame MASSE, vous prêchez une convaincue, mais malheureusement, ce n'est pas nous qui avons le dernier mot sur ces constructions, donc nous sommes bien obligés de subir ces constructions massives sur notre secteur.

Ceci étant dit, nous allons pouvoir passer enfin à l'ordre du jour de notre Conseil.

RAPPORT N° 18-33043-DSG -18-70

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - Révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de Secteurs. (Rapport au Conseil Municipal soumis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE.- Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation de l'ajout et du retrait, pour l'année 2019, de nos équipements transférés. Vous avez la liste précise en page 3 de ce rapport.

En fait, il n'y a pas de décentralisation, donc d'ajout, dans nos équipements transférés pour l'année 2019. Nous avons une recentralisation d'équipements qui étaient transférés. Cela concerne essentiellement des équipements sportifs, des plateaux sportifs qui sont re-centralisés car nous n'avons pas de créneaux sur ces équipements sportifs, nous en assurons uniquement l'entretien. A noter également la recentralisation du plateau sportif des Olives, à la rue La Ferrage qui va être transféré à la Métropole, pour la construction du fameux parking des Olives de la rue La Ferrage, de 55 places, attendu depuis des années par les habitants de ce secteur. Nous avons le plaisir enfin de le voir construire. Les travaux débiteront dès le début de l'année 2019.

Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Monsieur MARI.- Madame le Maire, nous avons bien noté qu'un nombre conséquent d'équipements était décentralisé. Monsieur DUDIEUZERE vient de donner l'explication : vous n'aviez pas de créneaux, donc vous demandez la recentralisation. Vous n'aviez pas de créneaux que depuis cette année, vous avez attendu 4 ans pour les recentraliser. Est-ce que l'on vous a supprimé les créneaux du jour au lendemain ? Est-ce que vous avez chiffré l'impact sur la dotation de la Mairie de Secteur ?

Madame D'ANGIO.- Nous le verrons dans le rapport suivant.

Monsieur MARI.- Puisque Monsieur DUDIEUZERE et Monsieur RAVIER ont un peu dévié sur l'intervention, je veux quand même répondre que, nous aussi, quand nous étions aux affaires, nous avons été confrontés à de nombreuses demandes, et que la priorité des élus était la sécurisation des écoles, des collèges et des lycées. Les budgets qui n'étaient pas aussi élevés que les vôtres ont été affectés aux écoles.

Madame D'ANGIO.- C'est pour cela que l'école de la Simiane est sécurisée, Monsieur MARI, et Frais Vallon aussi.

Monsieur MARI.- C'est pour cela que vous avez moins de demandes d'écoles. Il y a 100 écoles dans le secteur. Et je pourrais ajouter que, à des endroits, comme le Parc Corot, cela a été fait sous la mandature de Monsieur CASELLI, et je peux dire que l'on a rattrapé en 6 ans un retard accumulé pendant 20 ans sur des travaux variés : le boulevard Alphonse Daudet, la réfection des places des noyaux villageois auxquelles vous n'affectez aucun crédit puisque tout a été déjà fait. Rétablissons les vérités : des centaines de milliers d'euros ont été attribués entre 2008 et 2014 dans le secteur, sous la mandature de Monsieur CASELLI, et il a rattrapé un retard qui s'était accumulé depuis d'une vingtaine d'années. Grâce à la Communauté Urbaine, ce retard a été rattrapé. Mais, je conçois qu'il y a encore des besoins ici et là dans le secteur, et vous faites tout simplement votre boulot de faire des choix.

Madame D'ANGIO.-

Vous n'avez pas fait le vôtre, il faut bien le faire !

Monsieur MARI.-

Et quand vous serez en fin de mandature, vous vous apercevrez que vous n'avez pas encore résolu tous les problèmes de voirie qu'il y a à résorber dans ce secteur.

Monsieur RAVIER.-

C'est pour cela qu'il nous faut un mandat de plus !

Monsieur MAGGIO.-

Monsieur MARI, je vais vous répondre moi-même. Cette liste d'équipements sportifs dont la Mairie a demandé la rétrocession, ce n'est pas une histoire de créneaux, c'est parce qu'ils n'ont plus les moyens d'entretenir ces équipements. La dernière fois que j'ai mis le nez dans les comptes, vous avez bien vu ce que j'ai soulevé. Vous vous rappelez l'affaire du carburant. On n'a qu'à voir aussi les documents que j'attends toujours - j'ai saisi la CADA d'ailleurs - de la part de Madame le Maire : 1 500 000 € des contribuables marseillais dont je n'ai toujours pas eu l'explication. Cela s'intitule « Divers », on ne sait toujours pas ce que c'est. Cela ira au Tribunal Administratif, j'attends juste l'avis favorable de la CADA.

Il est évident que quand on fait des vœux au Dôme qui coûtent un bras, quand on organise des sorties électoralistes pour les personnes âgées sélectionnées selon le bon vouloir de certains, quand on se sert à la pompe... Alors, là, je ne vous raconte pas ! Il suffit de relire la presse du mois de juin. Et surtout, mon petit doigt m'a dit, pour reprendre encore une expression de Georges MAURY - il m'inspire Georges MAURY -, que vous auriez - peut-être allez-vous me le confirmer - commandé récemment, vous qui n'avez plus les moyens d'entretenir les équipements sportifs, 1 000 places de Foire.

Alors, j'ai deux questions, parce que j'irai vérifier dans les comptes : est-ce que vous avez bien commandé 1 000 places de Foire, et surtout à qui sont-elles destinées ? Il y a 153 000 habitants, pourquoi n'avez-vous commandé que 1 000 places ? Ce n'est pas pour les amis, j'espère, rassurez-moi, j'ai besoin d'être rassuré.

Alors, oui, Madame le Maire, vous pouvez rigoler, je ne vous lâcherai pas, et peut-être que, bientôt, vous rigolerez moins. N'oubliez pas que vous mangerez de la démocratie jusqu'à plus faim, Madame.

Monsieur MIRON.-

Je croyais que le sport rassemblait, unissait, dépassait les clivages et, comme la culture, permettait d'aller au-delà des idéaux individuels.

Sur ce dossier en particulier, je veux d'abord saluer le travail que l'on a fait en commun. Pourquoi avons-nous fait ce travail en commun ? Parce que la plupart des Mairies de Secteur ont déjà recentralisé ce qui devait l'être depuis de nombreuses années. Pour faire rapide et court, il y a des endroits où se passe de la compétition et des endroits où il n'y en a pas, où il y a du sport loisir ou de l'entraînement, essentiellement dans les gymnases, par exemple les gymnases scolaires, les terrains de proximité. Les autres équipements, nous les entretenons déjà depuis bien longtemps parce que nos concitoyens ont du mal à comprendre - et je les approuve - quand on leur dit : *ce n'est pas moi, c'est la Mairie de Secteur* ou *ce n'est pas moi, c'est la Mairie centrale*. Là, il fallait répondre aux attentes. Quand on a de l'herbe sur un terrain de foot ou à proximité, quand il y a des tracés à refaire, des buts à changer, toutes les Mairies de Secteur font appel au service des Sports, en tout cas à l'Adjoint que je suis. Régulièrement, une fois par an, nous avons des entretiens avec l'ensemble des Mairies de Secteur qui donnent leurs priorités, et là aussi, nous faisons les priorités avec la sécurité d'abord, et également les montants budgétaires.

Depuis quelques années, nous ne l'avons pas fait, et nous avons pu ensemble lister un certain nombre d'équipements où se déroule de la compétition - que nous entretenons déjà - qu'il était nécessaire de recentraliser. Et nous avons décentralisé deux ou trois jeux de boules qui n'étaient pas décentralisés, ou ils vont l'être le coup d'après parce qu'il y a deux ou trois jeux de boules qui ont été refaits. Sachez que lorsque l'on fait des travaux conséquents sur un équipement, on recentralise l'équipement pour faire les travaux, et si c'est un équipement qui a vocation à rester décentralisé, on le rend aux Mairies de Secteur, quelles qu'elles soient. Il n'y a pas, ici, un traitement particulier.

Merci de votre attention. Je vous invite aussi à ce que le sport unisse et rassemble ; s'il peut apaiser, c'est parfait.

Madame D'ANGIO.- Monsieur MIRON a en partie répondu à vos interrogations, Monsieur MARI. Pour les équipements sportifs, nous nous sommes rencontrés pour pouvoir échanger sur les équipements à conserver ou à recentraliser à la Mairie centrale.

Quant à l'état des équipements, nous les avons récupérés, il y a 4 ans, dans un état pitoyable, et il faut donc les remettre en état petit à petit. La dotation allouée à la Mairie de Secteur, dont le rapport vient ensuite, a été diminuée en fonction des équipements qui ont été recentralisés.

Vous évoquiez tout à l'heure, au sujet de la voirie, que sous l'ancienne mandature, vous avez priorisé la sécurité aux abords des écoles : à mon avis, vous n'avez pas le listing complet des écoles parce que vous avez oublié le collège Jacques Prévert, l'école maternelle de la Simiane et le collège de Tour Sainte, et bien d'autres encore.

Monsieur MARI.- Deux ou trois sur cent, ce n'est pas gênant.

Madame D'ANGIO.- La liste est bien longue, je pourrais toutes vous les sortir, mais je pense il faut se recentrer sur notre ordre du jour.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-33043-DSG-18-70 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

(Avis favorable des Groupes Bleu Marine, Marseille en Avant, des élus du Front de Gauche et Non Inscrits Non apparentés. Abstention du Groupe Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés)

RAPPORT N° 18-33044-DGSE-18-71 7S

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Dotations financières 2018 allouées aux Mairies de Secteurs. (Rapport au Conseil Municipal soumis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE.- Ce rapport a pour objet l'approbation, pour l'année 2019, de la dotation de fonctionnement et de la dotation d'investissement.

La dotation de fonctionnement s'élèvera à 2 791 004 €, soit effectivement une baisse de 112 705 € par rapport à l'année 2018, conformément aux équipements qui ont été recentralisés.

La dotation d'investissement - les fameux 2 € par habitant - s'élèvera à 311 896 €, ce qui correspond à une population qui a été recensée au dernier recensement de 2015, de 155 948 habitants, soit une augmentation, là aussi, de plus de 2 744 €, ce qui correspond à 1 372 habitants de plus par rapport au recensement de 2013.

Nous avons un décalage de quasiment quatre ans puisque cette dotation est indexée sur le recensement de 2015. Donc gageons qu'aujourd'hui, vu l'urbanisation dans le secteur, on ne doit pas être loin des 160 000 habitants.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur JOHSUA.-

Je vais vous rappeler les arguments de nos votes sur ces questions. Au préalable, je ne sais pas si l'on peut en faire la remarque, mais Monsieur DUDIEUZERE, si Monsieur RAVIER avait été à votre place, il aurait compté les clandestins. Vous les avez oubliés. Vous savez, ceux qui sont là, qui sont partout. Je ferme la parenthèse, mais ils sont là, quand même.

Nous allons nous abstenir sur ce rapport pour les deux raisons suivantes :

Premièrement, nous estimons que les dotations financières aux Mairies de Secteur sont trop faibles en général, pas seulement pour la nôtre. Il faut faire en sorte que les structures qui sont au plus proche de la population puissent mener des politiques en faveur des populations. Donc, elles sont trop faibles.

Deuxièmement, je le redis encore une fois, nous n'avons pas confiance dans la manière dont vous gérez les sommes en question. Cette confiance, Monsieur RAVIER, elle ne vient pas d'un cousinage lointain avec le stalinisme. Il faudrait que vous révisiez un peu vos fiches.

Monsieur RAVIER.- Vous êtes plutôt trotskyste, vous, non ?

Monsieur JOHSUA.-

Voilà ! Votre niveau de culture date de tellement longtemps que je comprends que vous ne soyez pas capable... Depuis Jean-Marie LE PEN, je sais que vous avez quelques problèmes avec les détails. Je tenais à vous le rappeler : le stalinisme, ce n'est pas mon truc. Passons là-dessus.

Monsieur RAVIER.- C'est juste 100 millions de morts !

Monsieur JOHSUA.-

Notre pays a payé assez cher pour savoir qui était responsable des morts que nous avons eus, mais ce sont des choses qui vous passent certainement au-dessus de la tête aussi.

Madame D'ANGIO.- Revenons sur le rapport, s'il vous plaît !

Monsieur JOHSUA.- Permettez que je puisse finir mon intervention, Madame le Maire ?

Madame D'ANGIO.- Je vous en prie.

Monsieur JOHSUA.-

Une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas confiance dans la manière dont vous gérez ces choses-là - Monsieur MAGGIO est devenu spécialiste de l'affaire - est la suivante : mettez-vous à la place de quelqu'un de Maison Blanche, il se dit : *je comprends bien les priorités, mais si on n'avait pas mis cet argent pour acheter de l'essence d'une manière indue, peut-être que l'on aurait pu avoir quelque chose de plus pour moi.* D'ailleurs, j'en profite puisque l'on parle finances : vous nous avez dit la dernière fois qu'une fois que vous auriez fait votre enquête sur la question, la Mairie se porterait en justice par rapport à la manière dont cet argent a été détourné. Je ne sais pas où cela en est.

Madame D'ANGIO.- Le dossier est à la Mairie centrale, pour le moment.

Y a-t-il d'autres observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets donc aux voix.

LE RAPPORT N°18-33044-DGSE-18-71 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

(Avis favorable des Groupes Bleu Marine, Marseille en Avant, et des élus Non Inscrits Non apparentés. Abstention du Groupe Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés et des élus du Front de Gauche)

RAPPORT N° 18-32954-DPE – 18-72 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE RAYONNEMENT ECONOMIQUE - Attribution d'une subvention à l'association Medinsoft pour son plan d'actions 2018 - Approbation d'une convention. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DATTILO.-

Ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'association Medinsoft pour l'exercice 2018.

Pour rappel, cette association est un cluster regroupant 140 structures dans le domaine de l'informatique, avec pour projet l'organisation d'un forum de recrutement dédié aux start-up.

RAPPORT N° 18-32950-DPE–18-73 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE RAYONNEMENT ÉCONOMIQUE - Attribution d'une subvention à l'association Medinsoft pour la réalisation d'un programme d'actions dans le cadre de la French Tech 2018 - Approbation d'une convention. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DATTILO.- Toujours pour l'association Medinsoft, il s'agit d'une subvention pour le plan d'actions mené dans le cadre de la French Tech. Il est proposé d'attribuer une subvention de 12 500 €.

Madame le Maire, vous pouvez mettre ces rapports aux voix.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observations, je mets au vote le rapport n° 72.

LE RAPPORT N° 18-32954-DPE–18-72 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je mets aux voix le rapport n° 73.

LE RAPPORT N° 18-32950-DPE–18-73 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 18-32750-DD-18-74 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX –
DIRECTION DE LA DETTE – GARANTIE D’EMPRUNT – UES HABITAT PACT
MÉDITERRANÉE – 16, bd Casanova – 14^{ème} arrondissement – Modification de la délibération n°
16/0901/EFAG du 3 octobre 2016 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de
consultation fixé à 16 jours)

RAPPORT N° -18-32748-DD-18-75 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX - DIRECTION
DE LA DETTE - Garantie d'emprunt - UES HABITAT PACT Méditerranée - 96, boulevard Casanova dans le
14ème arrondissement - Modification de la délibération n°16/0902/EFAG du 3 octobre 2016. (Rapport au
Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours). (Rapport au Conseil Municipal
soumis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

RAPPORT N° 18-32693-DD- 18-76 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX -
DIRECTION DE LA DETTE - Garantie d'emprunt - LOGIREM - Les Jardins de Flore - Acquisition
et amélioration d'un logement dans le 14ème arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis
dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

RAPPORT N° 18-32746-DD-18-77 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX –
DIRECTION DE LA DETTE – Garantie d’emprunt – Société Logirem – Cœur d’Ilot – Construction
de 23 logements dans le 14^{ème} arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai
de consultation fixé à 16 jours).

RAPPORT N° 18-32671-DD-18-78 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX –
DIRECTION DE LA DETTE – Garantie d’emprunt – OPH Habitat Marseille Provence – PSP 2013-
2022 – Saint-Joseph, îlot centre – Démolition et reconstruction de 18 logements dans le 14^{ème}
arrondissements. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16
jours).

RAPPORT N° 18-32667-DD-18-79 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX –
DIRECTION DE LA DETTE – Garantie d’emprunt – OPH Habitat Marseille Provence – PSP 2013-
2022 – Les Jardins de Théodore – Démolition et reconstruction de 39 logements dans le 13^{ème}
arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

RAPPORT N° 18-32669-DD-18-80 7S

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GÉNÉRAUX –
DIRECTION DE LA DETTE – Garantie d’emprunt – OPH Habitat Marseille Provence – PSP 2013-
2022 – Malpassé lot 21 – Démolition et reconstruction de 40 logements dans le 13^{ème} arrondissement.
(Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

RAPPORT N° 18-32924-DD- 18-101 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX -
DIRECTION DE LA DETTE - Garantie d'emprunt - LOGIREM - Patio du Canet - Acquisition et
amélioration d'un logement dans le 14ème arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis
dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

RAPPORT N° 18-32920-DD- 18-102 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX -
DIRECTION DE LA DETTE - Garantie d'emprunt - Société ERILIA - Clos Louisa - Construction de 54 logements sociaux dans le 13ème arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

RAPPORT N° 18-32910-DD- 18-103 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX -
DIRECTION DE LA DETTE - Garantie d'emprunt - Société Erilia - Clos Louisa 2 - Construction de 39 logements sociaux dans le 13ème arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

RAPPORT N° 18-32913-DD- 18-104 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX -
DIRECTION DE LA DETTE - Garantie d'emprunt - ICF Sud-Est Méditerranée - Saint Barthélémy 2 - Réhabilitation de 128 logements dans le 14ème arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

RAPPORT N° 18-32769-DD- 18-105 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES FINANCES ET DES MOYENS GENERAUX -
DIRECTION DE LA DETTE - Garantie d'emprunt - Société d'HLM Néolia - Saint-Gabriel - Acquisition en VEFA de 26 logements sociaux dans le 14ème arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Madame SICARD.- Madame le Maire, mes chers collègues, je vais présenter ces rapports en même temps parce qu'ils concernent tous la même chose : la garantie d'emprunts.

Ces rapports ont donc pour objet la modification n° 16/0901/EFAG du 3 octobre 2016. En effet, par délibération, la Ville a accordé sa garantie municipale, à hauteur de 55 % à UES Habitat PACT Méditerranée pour deux emprunts destinés à l'acquisition et à la réhabilitation du n° 17, bd Danièle Casanova, dans le 14^{ème}, ainsi que pour deux emprunts identiques pour un logement situé 96 bd Danièle Casanova. L'article 2 de la délibération stipule que le prêteur accorde un différé d'amortissement de 24 mois et non un préfinancement, et la durée de validité est prolongée de 6 mois, soit jusqu'au 3 avril 2019.

De plus, il est accordé à la LOGIREM un emprunt d'un montant de 127 873 € destiné à l'acquisition et à l'amélioration d'un logement PLAI au 38 rue Paul Coxe, dans le 14^{ème}, pour loger une famille issue de site en phase de rénovation, en zone ANRU, dans le cadre du PRU Saint-Barthélémy/Picon Busserine.

Ainsi qu'une autre demande d'approbation d'un budget par la société LOGIREM pour le remboursement d'un emprunt d'un montant 2 338 080 € destiné à la construction de 23 logements sociaux, situés Grand Saint-Barthélémy/Picon Busserine, dans le 14^{ème}.

Toujours pour la LOGIREM, nous devrions approuver le remboursement de 191 548 000 € pour l'acquisition d'un logement PLAI « Patio du Canet », situé au 5 boulevard Louis Bovet, dans le 14^{ème}.

Concernant Habitat Marseille Provence, nous devrions approuver la garantie municipale à hauteur de 100 % pour le remboursement de divers emprunts, dans le cadre du Plan Stratégie Patrimonial. Auparavant, les emprunts contractés par HMP, dans le cadre du PSP, faisaient l'objet d'une délibération unique. A présent, la procédure simplifiée d'octroi de garantie d'emprunt mise en place par la Caisse des Dépôts et Consignations entraîne la prise de délibérations distinctes. Sont ainsi concernés pour notre secteur les groupes suivants :

- Saint-Joseph Ilot Centre, situé traverse du Moulin, dans le 14^{ème}, pour démolition/reconstruction de 18 logements, prêt d'un montant de 1 600 000 € ;
- Les Jardins de Théodore, situé allée des Chardonnerets, dans le 13^{ème} arrondissement, pour démolition/reconstruction de 39 logements, prêt d'un montant de 4 300 000 € ;
- Malpassé, lot 21, situé boulevard Bouge, dans le 13^{ème} arrondissement, pour démolition/reconstruction de 40 logements, pour un montant de 5 170 000 €.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ces rapports aux voix.

Madame D'ANGIO.-

Vous l'avez compris, il y a des premiers rapports sur les garanties d'emprunt, et ceux qui se trouvent dans l'additif n° 1. Si vous souhaitez intervenir sur l'un d'entre eux, c'est le moment.

Monsieur JOHSUA.-

Il s'agit d'une déclaration générale sur l'ensemble des rapports comparables qui nous met toujours dans une situation que l'on pourrait appeler paradoxale parce que nous ne voulons pas faire en sorte de gêner la possibilité de développement du travail du point de vue de l'habitat social, en même temps cette façon de faire est absolument détestable, pour une raison toute simple : une baisse des dotations de l'Etat vis-à-vis de la Ville et vis-à-vis de l'ensemble de ces bailleurs. La politique d'austérité que nous connaissons nous met dans la situation suivante : au lieu d'avoir la dotation de l'Etat, on va devoir emprunter aux banques. C'est un mécanisme qui est absolument détestable, qui est coûteux pour tout le monde, sauf pour les banques puisque c'est l'objet de faire en sorte de les enrichir. On va le faire, nous n'allons pas bloquer le fait de les faire, nous allons voter pour, mais ce mécanisme-là n'est plus possible.

J'ai demandé une vérification. On me dit qu'en définitive, malgré toutes les cautions données par la Ville, on n'a jamais été en situation de faire appel à des cautions, c'est-à-dire qu'il n'y a jamais eu de faillite, donc que l'on ne prend pas un risque énorme en les donnant, mais elles sont illégitimes sur le fond.

En même temps, du point de vue de l'Etat, de la Ville et de l'ensemble du système, on nous met en situation que si on dit « non » à cela, plus rien ne peut marcher. Donc, nous allons dire « oui », mais avec la corde au cou. Je comprends que d'autres aient la même analyse et votent contre, mais nous, nous voulons que cela se fasse, mais pas dans ces conditions.

Je voudrais terminer par une seule chose : on me signale qu'il y a là dedans, semble-t-il, à moins que je me trompe, une garantie d'emprunt pour quelque chose qui s'appelle ICF. Si ce n'est pas le cas, vous me coupez ; si c'est le cas, je continue.

Madame D'ANGIO.- C'est le rapport 104, Monsieur JOSHUA.

Monsieur JOSHUA.- Nous allons voter contre car ICF fait partie du groupe SNCF, autrement dit c'est l'Etat directement. C'est quand même un comble que l'Etat demande à la Ville de cautionner quelque chose qui est à lui. Monsieur COPPOLA m'a signalé l'affaire, vu qu'il connaît la situation à la SNCF.

Pour cette délibération, nous voterons contre ; pour le reste, nous voterons pour, avec toutes les réserves que je viens d'indiquer.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'autres observations, nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 1832750-DD-18-74 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des Groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés, des élus du Front de Gauche et Non Inscrits Non Apparentés. Vote CONTRE du Groupe Bleu Marine)

LE RAPPORT N° 1832748-DD-18-75 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des Groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés, des élus du Front de Gauche et Non Inscrits Non Apparentés. Vote CONTRE du Groupe Bleu Marine)

LE RAPPORT N° 1832693-DD-18-76 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des Groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés, des élus du Front de Gauche et Non Inscrits Non Apparentés. Vote CONTRE du Groupe Bleu Marine)

LE RAPPORT N° 1832746-DD-18-77 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des Groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés, des élus du Front de Gauche et Non Inscrits Non Apparentés. Vote CONTRE du Groupe Bleu Marine)

LE RAPPORT N° 1832671-DD-18-78 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des Groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés, des élus du Front de Gauche et Non Inscrits Non Apparentés. Vote CONTRE du Groupe Bleu Marine)

LE RAPPORT N° 1832667-DD-18-79 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des Groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés, des élus du Front de Gauche et Non Inscrits Non Apparentés. Vote CONTRE du Groupe Bleu Marine)

LE RAPPORT N° 1832669-DD-18-80 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des Groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés, des élus du Front de Gauche et Non Inscrits Non Apparentés. Vote CONTRE du Groupe Bleu Marine)

LE RAPPORT N° 1832924-DD-18-101 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des Groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés, des élus du Front de Gauche et Non Inscrits Non Apparentés. Vote CONTRE du Groupe Bleu Marine)

LE RAPPORT N° 1832920-DD-18-102 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable du Groupe Marseille en Avant, des élus du Front de Gauche et Non Inscrits Non Apparentés et de Madame PONCET-RAMADE. Vote CONTRE du Groupe Bleu Marine et de Madame MASSE)

LE RAPPORT N° 1832910-DD-18-103 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable du Groupe Marseille en Avant, des élus du Front de Gauche et Non Inscrits Non Apparentés et de Madame PONCET-RAMADE. Abstention de Monsieur MARI. Vote CONTRE du Groupe Bleu Marine et de Madame MASSE)

LE RAPPORT N° 1832913-DD-18-104 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des Groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés, et Non Inscrits Non Apparentés. Vote CONTRE du Groupe Bleu Marine et des élus Front de Gauche)

LE RAPPORT N° 1832769-DD-18-105 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable du Groupe Marseille en Avant, des élus du Front de Gauche et Non Inscrits Non Apparentés. Abstention du Groupe Socialiste Europe Ecologie Les Verts. Vote CONTRE du Groupe Bleu Marine)

Madame D'ANGIO.- Nous revenons au rapport 81.

RAPPORT N° 18-32996-DGUAH-18-81 7S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – Attribution de la dotation Politique de la Ville 2018 à la Ville de Marseille – Approbation de la liste des projets d'investissement et de fonctionnement retenus et de la convention financière à passer avec l'Etat – Modification de la délibération n° 18/0465/UAGP du 25 juin 2018. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MONTI.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet la modification du montant maximum des crédits relevant de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2018 inscrit dans la délibération n°18/0465/UAGP du 25 juin 2018.

Suite à un nouvel arbitrage de l'Etat, il convient de modifier le montant maximum de la dotation attribuée à Marseille, qui passe de 4 000 000 Euros à 3 839 960 Euros, et la répartition mentionnée dans la convention.

Les autres termes de la délibération restent inchangés.

La pièce annexe de la délibération initiale est remplacée par la convention jointe.

Nous proposons donc au Conseil d'Arrondissements de prendre acte de la modification du montant maximum des crédits relevant de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2018 inscrit dans la délibération n°18/0465/UAGP du 25 juin 2018.

Pour ce qui concerne notre secteur, ces projets d'investissement concernent la réfection de la toiture du gymnase scolaire Susini, certains équipements de la Maison de la Justice et du Droit, les vestiaires du gymnase Antonin Artaud, et des créations de locaux pour le personnel pour la crèche Rose-Frais Vallon.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Monsieur MARI.-

Madame le Maire, je ne voulais pas intervenir sur le rapport précédent puisque je ne connaissais pas le vote de votre majorité. Mais, il y a une question qui me vient : vous êtes contre les opérations de démolition/reconstruction, les opérations ANRU, que ce soit sur Malpassé ou sur Picon/Busserine, pourtant vous savez que c'est la loi. Nous avons un sénateur dans notre Assemblée qui, *a priori*, refuse d'appliquer la loi. La loi dit que, dans un projet ANRU, on doit démolir des logements et en reconstruire la moitié sur site et l'autre moitié hors site. Vous venez de voter contre ce qu'indique la loi, c'est votre affaire. Mais, si ces logements sont démolis, il faut bien reloger les gens : où est-ce que vous voulez que ces personnes soient relogées ? Est-ce que vous pouvez nous indiquer dans quels arrondissements ? Je rappelle quand même que vos collègues du Rassemblement National votent contre les logements sociaux dans tous les arrondissements de Marseille. Que faisons-nous des centaines de personnes qui sont expulsées de leur logement suite aux opérations ANRU ?

Madame D'ANGIO.- Cela n'a pas beaucoup de rapport avec le rapport n° 81.

Monsieur MARI.- Je ne connaissais pas votre vote.

Madame D'ANGIO.- Monsieur MARI, nous votons toujours la même chose sur les garanties d'emprunt. Ne dites pas que vous ne connaissez pas notre vote.

Monsieur MARI.- Vous avez voté contre les démolitions/reconstructions.

Madame D'ANGIO.- Vous êtes présent pourtant à chaque Conseil d'Arrondissements, nous en avons déjà eu des démolitions/reconstructions.

Monsieur MARI.- Je vous pose la question : où est-ce que l'on met les gens ?

Monsieur MAGGIO.- Je vais aller plus loin que Monsieur MARI en disant que les fameux projets que vous venez de mentionner, Monsieur MARI, c'est avant que cette mandature-là arrive qu'ils ont été initiés, que les études ont été payées et financées. Ce qui signifie que si l'on avait une Mairie centrale, représentée par Monsieur MIRON ici présent, qui était assez folle pour suivre le vote de la Mairie d'Arrondissements, on aurait perdu toutes les sommes que nous avons engagées dès le départ. C'est la raison pour laquelle nous avons voté pour ; évidemment, ils ont été votés avant que nous arrivions.

Madame D'ANGIO.- Je vais mettre le rapport 81 aux voix.

Monsieur MARI.- Vous ne répondez pas à ma question : où est-ce que l'on met les habitants ?

Monsieur RAVIER.-

Monsieur MARI, on vous l'a déjà dit cent fois. Je vais faire preuve de pédagogie : je vais le répéter une dernière fois, ouvrez bien vos oreilles, et surtout mémorisez la chose. C'est une question de principe qui pourrait être illustrée par ce qu'a déclaré, sur le perron du ministère de l'Intérieur, celui qui est désormais l'ancien ministre de l'Intérieur. Il nous a rappelé hier qu'il avait visité l'ensemble des cités, des quartiers dits défavorisés, alors qu'ils sont les plus favorisés en réalité, en tout cas présentés comme étant les plus en difficulté, et Gérard COLLOMB - ce n'est quand même pas rien, c'est un socialiste de toujours, un homme de gauche que vous avez soutenu, que vous soutenez encore sans doute - a confirmé notre analyse. Les religieux nous disent que la vérité nous rendra libres. Les politiques, c'est lorsqu'ils deviennent libres qu'ils disent la vérité. Libéré du poids de son ministère et des possibles conséquences médiatiques et électorales en cas de vérité exprimée, et surtout du poids de Jupiter qui est désormais quasiment un astre mort, il nous a donné raison en déclarant que, désormais, dans ces quartiers, dans lesquels on engloutit des milliards d'euros depuis 30 ans, via la Politique de la Ville, ce sont les narcotrafiquants et les extrémistes islamistes qui ont pris le pouvoir.

Vous vous contentez de regarder, d'observer, d'aborder cette gravissime problématique par le petit bout de la lorgnette sociale. Or, le ministre de l'Intérieur a confirmé que nous n'en étions plus là depuis bien longtemps, et que nous sommes à la veille de jours qui seront de plus en plus violents. Nous vivons aujourd'hui côte à côte, j'ai bien peur que nous vivions demain face à face. C'est déjà le cas, en réalité. La classe politique, qu'elle soit de droite ou de gauche, a toujours 20 ans de retard.

Nous dénonçons, à travers ce vote négatif, une politique qui a démontré - cela ne vous saute pas encore aux yeux - qu'il s'agit là d'un véritable gouffre. Vous vous donnez bonne conscience, vous pouvez continuer à briller dans les salons en respectant la morale républicaine, mais dans la réalité, construire, détruire, reconstruire, rénover : tout cela ne sert à rien au final.

Vous nous demandez où il faut loger ces familles. Pour les familles qui respectent nos lois, nos traditions, nos mœurs, elles ont toute leur place. Celles et les individus qui pourrissent la vie de ces quartiers - ils sont une minorité -, qui détruisent des équipements publics, qui font qu'en quelques années, cette rénovation nécessite une nouvelle rénovation... Je vous épargnerai l'anecdote du Vieux Moulin : dans quelques années, il faudra lancer un nouveau programme de rénovation. Tout le monde s'était donné bonne conscience : *regardez comme je suis un bon républicain, tolérant, je détruis, je reconstruis*. Je vous donne le dernier épisode du Vieux Moulin : la LOGIREM a du mal à trouver des locataires pour le Vieux Moulin parce que, manifestement, l'organisation clanique, raciale, un tantinet raciste quand même, n'a pas été éradiquée. Et l'on continue d'exiger, dans cette cité, des

familles gitanes ; les autres familles ne peuvent pas prétendre à ces logements sociaux. Voilà où nous en sommes en réalité.

Vous avez beau vous donner bonne conscience avec ces millions que vous déversez, en réalité cela ne sert à rien, et nous tenons à le dénoncer par un vote symbolique négatif.

Madame D'ANGIO.- Revenons sur le rapport 81 où il nous est demandé de prendre acte de ce rapport. Je le mets aux voix malgré tout.

LE RAPPORT N° 18-32996-DGUAH-18-81 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

RAPPORT N° 18-32770-DPE-18-82 7S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE EMPLOI – Attribution de subventions en partenariat pour l'année 2018 à des associations qui oeuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi – 2^{ème} série – Approbation de conventions. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur GIORGI.- Mesdames, Messieurs, ce rapport concerne l'attribution de subventions en partenariat pour l'année 2018 à des associations qui oeuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi.

Pour notre secteur, il est proposé d'attribuer à l'ADAÏ, 5, bd de la Maison Blanche, dans le 14^{ème}, une subvention de 6 000 €.

Le bilan de l'action de cette association en 2017 fait état d'un accompagnement de 231 bénéficiaires et 90 modes de gardes qui ont permis de démarrer une formation et d'obtenir un emploi en CDD ou en CDI ; cela concerne 90 % des femmes.

Cette association contacte des salariés des entreprises dans diverses situations, telles que le reclassement professionnel, la mobilité, le handicap, liens entre l'entreprise et le salarié, arrêts maladie, départs à la retraite et situations professionnelles, budget, logement, famille.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32770-DPE-18-82 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

RAPPORT N° 18-33003-DSFP-18-83 7S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIÈRE ET PATRIMONIALE – Approbation des subventions en nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur GIORGI.- Ce rapport a pour objet l'approbation de subventions en nature accordée à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local.

La Ville de Marseille met à disposition de ces structures des locaux communaux à titre gracieux ou moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation ou d'un loyer, dont le prix est inférieur à la valeur locative réelle du bien, ce qui procure à l'association ou à l'établissement public une subvention en nature.

Nous scinderons ce rapport en deux. Nous émettrons un avis favorable à l'attribution de la subvention en nature de 100 € pour l'association Athletic Club Phocéen, et un avis défavorable à l'attribution de la subvention en nature de 80 € pour l'association Centre Social Agora.

Madame le Maire, je vous demande de mettre le rapport aux voix.

Monsieur JOHSUA.- Vous voyez, Monsieur RAVIER, il arrive que l'on soit pris en défaut juste après votre grande déclaration sur le thème, la main sur le coeur : *c'est une minorité, les trafiquants... Mais, la majorité, c'est pour nous, nous soutenons.* Vous soutenez la majorité ? L'Agora, où la mettez-vous ? Dans les trafiquants ou dans ceux qui résistent aux trafiquants ?

Cette cité a subi ce qu'elle a subi. Elle a subi des gens qui ont tiré à la kalachnikov en pleine rue. Qui a résisté, si ce n'est pas le Centre de l'Agora ? D'autres évidemment, même vous peut-être. Mais eux, ils sont au coeur de l'affaire. Et vous faites preuve de petitesse, de mesquinerie en refusant de reconnaître le rôle social que joue ce centre, alors que, de toute la France, les gens viennent regarder ce qu'ils font et comment ils s'y prennent. Ils ne gagnent pas toujours. On recule, c'est vrai. Il y a de la radicalisation, bien sûr. Il y a des trafiquants, qui l'ignore sur la Busserine ? Qui résiste à cela ? Les forces de police, quand elles y pensent, le ministère de l'Intérieur, quand il y pense. Ceux qui résistent sont les populations. Celles qui sont là font de leur mieux, elles font leur possible. Et quand elles font leur possible et quand elles ont enfin l'appui d'un centre comme celui de l'Agora, vous dites : *non, pour telle ou telle raison, parce qu'ils ont dit ceci ou cela.*

Madame D'ANGIO.- Qu'elle ne soit plus politisée et elle aura notre soutien, Monsieur JOSHUA.

Monsieur JOSHUA.- C'est la preuve absolue que ce qui vous dirige n'est absolument pas l'intérêt des populations. Ce qui vous dirige, c'est purement un point de vue sectaire, un point de vue petit, un point de vue de ceux qui préfèrent que cela aille mal plutôt que de faire en sorte de soutenir ce qui va bien.

Madame D'ANGIO.- Je ne vais pas encore répéter ce que j'ai déjà répété au dernier Conseil : que ces associations ne soient plus politisées et elles auront notre soutien ; qu'elles agissent dans l'intérêt général de notre secteur, et ensuite, nous verrons bien.

Sur ce, je mets ce rapport aux voix en l'état.

Monsieur MARI.- Nous ne participons pas au vote d'un rapport tronqué.

LE RAPPORT N° 18-33003-DSFP-18-83 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable du Groupe Bleu Marine – Vote CONTRE du Groupe Marseille en Avant. Le Groupe Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés, les élus Front de Gauche et Non Inscrits Non Apparentés ne participent pas au vote.)

Monsieur MIRON.- Je voudrais préciser qu'il s'agit d'une délibération technique : pour information, les associations sont obligées de mettre dans leur bilan les avantages en nature. L'administration, quelle qu'elle soit, a obligation de donner aux associations le montant des avantages en nature. On le fait au niveau du sport tous les ans, pour tout le monde, et là, c'est pour deux associations.

RAPPORT N° 18-32811-DGUAH-18-84 7S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'URBANISME – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Avis de la commune de Marseille sur le projet de PLUi arrêté le 28 juin 2018. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Ce rapport a pour objet, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'approbation du PLUi arrêté par la délibération du 28 juin 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence, qui sera soumis à l'enquête publique en janvier et février 2019, en vue de son approbation fin 2019.

Une remarque générale pour dire que nous nous sommes toujours prononcés défavorablement sur ce PLUi puisque nous sommes pour un maintien des compétences d'urbanisme au niveau de la commune et non pas de la Métropole, qui va probablement devenir une super métropole avec la fusion avec le Département.

Et une deuxième remarque pour dire que nous avons alerté la Métropole et la Ville de Marseille sur le risque de flambée des demandes de permis de construire, suite à la prochaine élaboration de ce PLUi puisqu'il va être plus restrictif et contraignant pour les promoteurs que le PLU actuel. Comme il va être élaboré en 2019, nous craignons qu'il y ait une flambée des demandes de permis de construire. Nous avons alerté Madame Laure-Agnès CARADEC, par une lettre au mois de mars 2017, où nous lui disions, entre autres, qu'un sursis à statuer devrait être instauré afin de geler les permis de construire pour les programmes immobiliers les plus importants, que ce soit pour des sites stratégiques ou pour des opérations rentables.

Force est de constater aujourd'hui que nos craintes étaient fondées puisque l'on peut voir, depuis quelques mois, une flambée de ces permis de construire à Château-Gombert, à La Croix-Rouge, à la traverse Charles Susini, à la traverse Grandjean, à la Grenouillère, à la Rose. Dans des endroits où parfois il y a des chemins où deux voitures ne peuvent même pas se croiser, on voit des permis de construire pour de gros ensembles, des immeubles de plusieurs dizaines de logements, qui sont en train de se construire. Donc, la situation dramatique que nous connaissons au niveau des écoles et de la circulation n'est pas amenée à s'améliorer.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

LE RAPPORT N° 18-32811-DGUAH-18-84 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote CONTRE du Groupe Bleu Marine, de Madame Florence MASSE et des élus du Front de Gauche. Avis favorable du Groupe Marseille en Avant et de Madame PONCET-RAMADE. Abstention de Monsieur MARI et des élus Non Inscrits Non Apparentés.)

RAPPORT N° -18-32795-DSFP-18-85 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 14ème arrondissement - Quartier Saint Joseph - Traverse Tour Sainte - Cession à la Métropole Aix-Marseille Provence d'emprises foncières en vue de la réalisation des voies nouvelles U236 et U239. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Ce rapport a pour objet l'approbation de la cession par la Ville de Marseille à la Métropole Aix-Marseille Provence, et à l'euro symbolique, de trois parcelles, en vue de la réalisation des voies nouvelles U236 et U239, dans le secteur Saint-Joseph.

Marseille Rénovation Urbaine a émis un flash Info, avec des plans des voies qui doivent être réalisées. Il a été publié sur le site de la Mairie 13-14. Les travaux devraient démarrer sous peu.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32795-DSFP-18-85 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

RAPPORT N° 18-32722-DSFP – 18-86 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE -

13ème arrondissement - PRU Malpassé - rue de Marathon - Acquisition auprès d'Habitat Marseille Provence Aix-Marseille Provence Métropole d'une partie de la parcelle cadastrée 881 L n°43 d'une superficie de 1 255 m2 environ. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'acquisition par la Ville de Marseille auprès de HMP, pour un montant de 120 000 €, d'un tènement foncier cadastré 881 n° 43, d'une superficie de 255 mètres carrés, sur la rue Marathon, pour la restructuration du Groupe Scolaire Bouge.

L'école Bouge est une école dite GEEP, ou en encore « Pailleron », avec structures métalliques. Elle fait partie du Plan Ecole Avenir de la Ville de Marseille qui prévoit la reconstruction de 32 écoles. Bouge fait partie de la première vague, avec un objectif de réalisation pour 2021.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

LE RAPPORT N° 18-32722-DSFP-18-86 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

RAPPORT N° -18-32964-DECV – 18-87 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE DES ESPACES NATURELS ET DES RISQUES - Extension de la carrière de Sainte-Marthe sur la forêt communale de Marseille dans le 14ème arrondissement - Demande d'autorisation environnementale de la société des Carrières et Bétons BRONZO-PERASSO - Approbation de la partie du dossier concernant la remise en état du site en fin d'exploitation. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Ce rapport fait suite à plusieurs rapports que nous avons déjà votés à ce sujet. Il concerne l'extension et la prolongation de l'exploitation de la carrière de Sainte-Marthe, rapports pour lesquels nous nous sommes déjà prononcés favorablement.

Plus précisément, ce rapport a pour objet l'approbation du projet de remise en état d'une parcelle concernée par l'extension de la carrière de Sainte-Marthe faisant l'objet d'une demande d'autorisation environnementale de la société des Carrières BRONZO-PERASSO auprès de la Préfecture.

Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame PONCET-RAMADE.- On nous propose de laisser 9 hectares à la carrière BRONZO-PERASSO pour y extraire des granulats, sur une zone Natura 2000. La définition de la zone Natura 2000, c'est de faire un choix de conservation favorable. Là, il n'y a pas de conservation, on le détruit. S'ils mettent 30 ans pour abattre ce dont ils ont besoin, c'est toute la hauteur de la montagne qui sera détruite. C'est une curieuse façon de traiter les zones Natura 2000 qui sont répertoriées au niveau européen. Ce n'est quand même pas rien. Passons ! On se fout de la zone Natura 2000, dans cette ville on fait la loi comme on veut, quand on veut, sans tenir compte des engagements passés. Mais, moi, j'aimerais bien connaître l'étude d'impact parce qu'il s'agit d'une carrière en pleine ville. Depuis, on a construit des logements. Il y a des bombes pour faire sauter la pierre. Il y a des éclats de poussières. Il y a des camions qui descendent à toute allure en essaimant à tout-va des poussières qui ne sont pas très bonnes pour les poumons. Vous savez, pour le cancer du poumon, il n'y a pas que le tabac, les poussières comptent aussi.

On est en train de préparer l'étude d'impact, je ne l'ai pas lue, je ne l'ai pas trouvée, mais elle est terrifiante. Dans 30 ans, quand ils auront abattu complètement tout le massif, ils reboiseront. On s'en fout dans 30 ans : le mal sera fait. C'est maintenant qu'il faut arrêter les choses. Et on nous demande de voter cela.

Moi, je suis épouvantée parce qu'il ne faut pas faire des carrières en centre-ville. Il y a 20 ans, cette carrière était peut-être dans une zone non habitée, mais maintenant, elle est dans une zone habitée, son

exploitation doit s'arrêter naturellement. Le temps est fini, qu'elle reste arrêtée ! L'impact a changé par rapport à ce qu'il était il y a 20 ans.

Madame D'ANGIO.- Y a-t-il d'autres observations ?

Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32964-DECV-18-87 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des Groupes Bleu Marine, Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés, des élus Front de Gauche et Non Inscrits Non Apparentés. Vote CONTRE de Madame PONCET-RAMADE)

RAPPORT N° -18-32982-DGAS – 18-88 7S

DELEGATION GENERALE A LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Approbation de l'augmentation de l'autorisation de programme relative à la création de la Maison de justice et du droit - Étude et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur LAMY.- Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport a pour objet l'augmentation de l'affectation de programme de la Maison de Justice et du Droit de 552 000 € à 612 000 €, située 46 boulevard du Capitaine Gèze.

Maison de la Justice, sur le principe pourquoi pas ? Mais, une Maison de la Justice dans une zone de non-droit, c'est intéressant : quel paradoxe ! En effet, sur le boulevard du Capitaine Gèze, vous pouvez constater toute la semaine la présence de travailleurs clandestins venant de régions subsahariennes et se vendant pour quelques euros. La journée, vous avez, juste derrière, la cité Maison Blanche, bien connue pour ses marchands de sommeil. En face, vous avez le boulevard Frédéric Sauvage et son dépôt sauvage, lui aussi, et son nouveau campement de Roms. Nous pouvons aussi constater, le week-end, une véritable ville-poubelle. Et, pour couronner le tout, nous avons, dans la Maison de la Justice, un squat de Roms, depuis plus d'un an, qui a littéralement saccagé ce bâtiment, provoquant même un incendie mortel. Donc, Mesdames et Messieurs, je pense, sans trop m'avancer, qu'il y aura d'autres augmentations de l'autorisation de programme.

Qu'avons-nous fait au niveau de la Mairie de Secteur ? Madame le Maire et, auparavant Monsieur RAVIER, Maire de ce Secteur, ont fait preuve de bonne volonté. Nous avons adhéré au CLSPD de la Ville en mettant comme objectif ce boulevard et également le quartier du Canet.

Des opérations ont eu un réel succès, il est vrai, le temps de l'opération. Quand cela ne veut pas, cela ne veut pas. Force est de constater que les Roms sont toujours là, et que le CLSPD a été inefficace sur ce secteur. Je ne voudrais pas stigmatiser cette population, mais pour moi, c'est un problème roumain, bulgare, albanais ou que sais-je.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur MARI.- Madame le Maire, je suis quand même assez abasourdi de voir que, pour un équipement de cette qualité, une Maison de la Justice, qui existe dans toutes les métropoles françaises, il n'y a que la Ville de Marseille qui n'en avait pas encore, vous réussissez à critiquer la création d'un tel équipement.

Le plan de financement vient d'être réglé, au bout de plusieurs années ; chaque partenaire a mis au pot. Le souci principal est le fonctionnement de cette Maison de la Justice. La part entre la Ville de Marseille et l'Etat n'est pas encore clairement établie. Je crois que c'est sur cela que l'on devrait se focaliser pour que cette Maison de la Justice et du Droit puisse être mise au service de l'ensemble de nos concitoyens. Elle va permettre des actions de médiation, un greffier sera mis à disposition. Je suis vraiment abasourdi. Quand on entend les propos de Monsieur LAMY et de Monsieur RAVIER, en fait, la réalité, c'est que vous rêvez d'avoir des camps de Roms qui se multiplient dans ce secteur, vous

rêvez d'avoir des règlements de compte à la kalachnikov. C'est votre fonds de commerce. Vous rêvez d'avoir des Islamistes. Vous priez tous les jours pour avoir une mosquée islamiste, un camp de Roms parce que, pour vous, c'est votre assurance-vie. Vous ne cherchez pas de solution pour que ces problèmes puissent être traités. Simplement, vous les espérez et vous les souhaitez très fort.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y avait que pour la Maison de la Justice et du Droit que la Ville avait du retard, ce serait bien. Malheureusement, il n'y a pas que là. Je pense que vous n'avez pas tout à fait entendu ce qu'a dit Monsieur LAMY. Ce rapport est déjà passé à l'ordre du jour de notre Conseil d'Arrondissements, et je pense que vous ne deviez pas être bien présent, ce jour-là.

Cela étant dit, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32982-DGAS-18-88 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

RAPPORT N° 18-32851-DTBN – 18-89 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Fourrière municipale - Aménagement - 58, boulevard du Capitaine Gèze - 14ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur LAMY.- Ce rapport a pour objet une nouvelle fourrière municipale qui sera installée boulevard du Capitaine Gèze, dans le 14^{ème} arrondissement, celui de Bougainville étant totalement saturé. L'affectation de l'autorisation de programme s'élève à 900 000 €, pour les études et travaux. En espérant tout de même que la station de métro du Capitaine Gèze soit ouverte parce que ce sera plus simple pour les gens pour aller chercher leurs véhicules.

Madame le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame MASSE.- Ces locaux étaient déjà des locaux municipaux, et comme quoi les employés municipaux avaient beaucoup moins de chance que les entreprises privées parce qu'on leur refait les locaux. Les employés municipaux qui étaient dans ces bâtiments-là travaillaient dans des conditions assez détestables. Et, aujourd'hui, la Mairie de Marseille refait des bâtiments pour un privé. Je m'abstiendrai sur ce rapport.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'autres observations, nous allons passer au vote.

LE RAPPORT N° 18-32851-DTBN-18-89 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des Groupes Bleu Marine, Marseille en Avant et des élus Non Inscrits Non Apparentés. – Abstention du Groupe Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés et des élus Front de Gauche.)

RAPPORT N° 18-32937-DGVDE - 18-90 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Territoire Marseille Provence - Avis de la Commune sur les orientations du RLPi. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Ce rapport propose au Conseil d'Arrondissements de prendre acte du débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du RLPi, et d'émettre un avis sur les orientations qui sont indiquées dans ce rapport, à savoir :

- Conforter l'attractivité du territoire.
- Valoriser les paysages porteurs des identités locales.
- Améliorer le cadre de vie sur l'ensemble du territoire.
- Assurer la lisibilité des activités économiques et culturelles.

Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32937-DGVDE-18-90 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 18-32762-DGUP 18-91 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE URBAINE - Approbation de dénomination de voies (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DUDIEUZERE.- Ce rapport a pour objet l'approbation des nouvelles dénominations de voies suite à l'avis favorable de la dernière Commission de dénomination de voies.

Pour le 13^{ème} arrondissement :

- La U374 sera dénommée chemin des Paranque. Suite à une intervention à ce sujet de Madame MASSE, nous en avons discuté. Cette voie étant amenée à se prolonger sur l'actuel chemin des Paranque, de cette façon nous aurons une uniformité des appellations.

Pour le 14^{ème} arrondissement :

- Mise à jour du référentiel des rues sur la cité Picon/Busserine puisqu'il y a beaucoup de travaux dans ce secteur. 180 M€ sont investis pour la cité Picon/Busserine pour la réfection totale de ce secteur, avec des créations et modifications de voies, une nouvelle école, des travaux dans la piscine, réfection des logements, etc. Et donc, il faut remettre à jour le référentiel de la voirie. C'est que nous propose ce rapport.

- Au niveau de la ZAC de Sainte-Marthe, devant la nouvelle école Audisio, qui a ouvert ses portes il y a quelques mois, une nouvelle place a été créée, il faut lui donner un nom. Nous sommes heureux car cette place portera le nom Colonel Arnaud BELTRAME.

(Applaudissements)

C'est une proposition qui a été faite par la Mairie des 13-14 et qui a été acceptée par la Ville de Marseille. Le Lieutenant-colonel Arnaud BELTRAME, je crois qu'il n'est pas nécessaire que je rappelle, a pris la place d'un otage dont la vie était menacée par un barbare islamiste. Il y a malheureusement perdu la vie. Il est devenu, par son geste, un héros national, reconnu par la France entière. Des dizaines, des centaines de communes, tous bords politiques confondus, ont spontanément désiré lui rendre hommage en lui donnant le nom d'une place ou d'une rue dans leurs communes. Il

nous semblait normal que la Ville de Marseille en fasse de même. C'est ce que nous avons proposé, c'est ce qui a été retenu.

Ce nom devait se porter à l'origine dans le 15-16. Ce secteur ayant refusé ce nom pour ne pas provoquer la population locale, c'est finalement nous qui avons hérité de ce nom-là, et nous en sommes très heureux.

Madame le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur MAGGIO.- Madame le Maire, nous allons voter cette délibération, bien sûr, même si je ne doute pas des visées électoralistes de la Mairie d'Arrondissements. Je suis pour, il faut rendre hommage à Monsieur BELTRAME, mais on aurait aimé aussi peut-être une minute de silence à Madame Mireille KNOLL, en début d'année, pour cet odieux attentat qui a été commis au même moment. Dans tous les cas, la place Arnaud BELTRAME, c'est très bien, mais je constate que cela fait plusieurs fois que le Front National spéculé un peu sur le dos des morts. J'en veux pour preuve la scène triste à laquelle a assisté Madame MUSTACHIA, lundi matin, lors de l'hommage qui a été rendu aux deux jeunes filles assassinées sauvagement, Laura et Maurane. Vous voyez, Madame le Maire, il y a quand même un protocole, il y a aussi un savoir-vivre. Ce n'est pas la taille de la gerbe qui compte. Je sais que ce n'est pas vous qui la payez, mais il y a quand même un protocole, on n'est pas là pour faire du m'as-tu-vu électoral. C'est indécent ! C'est indigne ce que vous faites ! Je suis répugné, Madame. Vous avez mis un bandeau alors que les Républicains n'en ont pas mis. Et vous savez ce que vous avez mis sur le bandeau ? Je vais vous le dire : *Victimes de la barbarie islamiste*. C'est la vérité, mais qui, en France, ne le sait pas ? Qui ne sait pas que ces deux pauvres jeunes filles ont été victimes de la barbarie islamiste ? Y a-t-il besoin de le rappeler ? Au cas où un électeur passerait par là ? C'est indigne, Madame ! C'est indécent ! Et je peux dire une chose : lundi matin - c'est le cas de le dire -, le Rassemblement National a donné la gerbe.

Monsieur LAMY.- Cela devient ignoble, ces insultes, constamment ! Cela commence à bien faire !

Monsieur MARI.-

Madame le Maire, nous allons voter favorablement ce rapport. Je me réjouis que le Colonel Arnaud BELTRAME puisse avoir un nom dans cette ville. Je dirais même qu'il est dommage qu'il n'y ait pas eu une place plus importante qui lui soit attribuée que cette petite place, à la hauteur de son sacrifice pour la patrie. Si c'est vous qui avez proposé ce nom, je vous en félicite.

Cependant, j'aurais aimé que le Maire de Marseille mette autant d'empressement à trouver un lieu pour Ibrahim Ali qui a été sauvagement assassiné. J'ai entendu récemment qu'un ancien Premier adjoint de Monsieur GAUDIN critiquait aussi le fait qu'il n'y ait pas de rue Ibrahim Ali. Peut-être que, dans quelques années, s'il y a un alternance, cela sera rétabli. Je voulais signaler qu'il y avait quand même deux poids et deux mesures.

Monsieur RAVIER.-

Au sujet du dépôt de la gerbe que certains, d'ailleurs absents, se permettent de commenter, *maman n'a pas tout dit à son petit*.

Je précise que le dépôt de gerbe n'était pas au nom de la Mairie de Secteur, et en encore moins au nom de Madame Sandrine D'ANGIO. C'est le sénateur que je suis qui a déposé cette gerbe, et qui a effectivement tenu à préciser que Laura et Maurane avaient été lâchement assassinées par un barbare islamiste. J'avais imaginé, avant même que la cérémonie ait lieu, qu'aucune des personnalités qui ont pris la parole ne se risquerait à rappeler la réalité des faits. On a évoqué la terreur, le terrorisme, la barbarie, mais sans jamais nommer qui est le barbare, qui est le terroriste, quelle est l'idéologie qui mène à ces actes odieux. Je tenais donc à rappeler les faits. J'ai déposé cette gerbe une fois que tout le monde était parti, que la cérémonie était terminée. Les parents n'étaient plus là, les élus non plus, il n'y avait quasiment plus de presse. Il n'y avait plus que le groupe très conséquent des élus du Rassemblement National présents - et je les en félicite -, pour qu'à notre tour, à l'issue de la cérémonie, nous rendions hommage à ces deux jeunes femmes qui incarnaient si bien la France.

(Applaudissements)

Monsieur MIRON.- Madame le Maire, mes chers collègues, on peut se féliciter que le Colonel Arnaud BELTRAME soit honoré par la Ville de Marseille. Je voudrais juste rappeler, pour être

complet, que dans la colonne « proposé par », il y a à la fois le nom de Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, et celui de Madame Sandrine D'ANGIO, Maire des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

Sans vouloir instrumentaliser ce moment de recueillement qui a eu lieu lundi, je n'ai pu y assister que partiellement, j'ai assisté au discours, c'était un moment émouvant, qui nous a pris aux tripes, notamment quand les parents et les amis de ces deux jeunes filles ont pris la parole. Je crois que nous avons été nombreux à baisser la tête et à se dire que si ce n'est plus jamais cela, c'est mieux. Il faut aussi savoir apaiser les discours et se mettre sur le recueillement nécessaire pour Monsieur Arnaud BELTRAME qui a donné sa vie pour sauver cet otage.

Monsieur RAVIER.- Quant au nom d'Arnaud BELTRAM donné à une place du 14^{ème} arrondissement plutôt qu'à une place du 15^{ème}, comme cela avait été proposé initialement, j'y reviendrai lundi. Je vois que vous n'avez pas démenti les propos tenus par Monsieur DUDIEUZERE, il y a un instant, à savoir que ce nom proposé à une place du 15^{ème} arrondissement avait été refusé par une élue communiste - quand on cherche les traîtres à la patrie, on peut toujours regarder du côté de ces gens-là - et un élu socialiste. Je maintiens ce que j'ai dit à l'occasion de l'entretien médiatique, et s'il le faut, je crois que Monsieur DUDIEUZERE peut le confirmer : ce nom a été refusé non pas parce que la place ne s'y prêtait pas, n'était pas assez prestigieuse - c'est le premier argument qui a été avancé, argument d'enfumage - mais parce que, selon ces élus, la population locale prendrait cela comme une provocation. Ces élus de gauche, celles et ceux qui, paraît-il, défendent la république, les valeurs, ont préféré se coucher, comme il y a 70 ans, devant une nouvelle occupation, l'occupation de l'islamisme, et se mettre à plat ventre devant celles et ceux qui soutiennent le terrorisme islamiste dans cette ville. Mesdames et Messieurs, vous devrez en répondre devant l'histoire.

(Applaudissements)

Madame D'ANGIO.- Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32762-DGUP-18-91 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

RAPPORT N° 18-32854-DTBN- 18-92 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Optimisation des systèmes de chauffage de 8 établissements scolaires des 4^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame D'ANGIO.- Ce rapport arrive un peu tard, à mon sens. Il a pour objet, dans le cadre de l'optimisation des systèmes de chauffage de 8 établissements scolaires des 4^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, l'approbation de l'affectation de l'autorisation programme à hauteur de 2 350 000 € pour les études et les travaux.

Pour ce qui relève de notre secteur sont concernées :

- l'école maternelle Saint-Jérôme Place,
- l'école élémentaire Canet Barbès.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

Madame HONDE-AMIAR.-

Juste une remarque sur ce rapport. C'est bien beau de refaire le chauffage dans l'école Canet Barbès, mais il faudrait peut-être envisager de reconstruire une nouvelle école parce qu'elle est trop petite, elle date des années 1900. Il y a vraiment trop d'enfants. Il faudrait envisager de reconstruire sur ce secteur une nouvelle école.

Ensuite, je voulais intervenir par rapport au boulevard Danièle Casanova : je voudrais rappeler à cette assemblée que ce boulevard porte le nom d'une résistante communiste morte à Auschwitz, en passant...

Ensuite, le CIQ du Canet Centre a, depuis de nombreuses années, des propositions pour améliorer la circulation dans le Canet, notamment que les poids lourds passent par la gare du Canet, pour éviter les embouteillages au niveau des boulevards Danièle Casanova et Charles Moretti.

Madame D'ANGIO.-

La Ville n'est pas propriétaire des locaux de cette école, me semble-t-il. Quand on voit l'état de nos écoles aujourd'hui, avant que l'on arrive à reconstruire celle-ci, cela va être compliqué. Quand on voit que, sur la ZAC de l'Athéna, l'école qui a tout juste 10 ans est déjà saturée... Vous prêchez une convaincue, je pense avoir défendu, pendant 4 ans, en tant qu'adjointe aux écoles, toutes les écoles des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, Canet Barbès y compris. Malheureusement, la Ville de Marseille a ses priorités ; force est de constater que les écoles n'en font pas partie.

Monsieur MARI.- Qui vous a succédé ?

Madame D'ANGIO.- Personne. C'est moi qui m'occupe des écoles.

Ceci étant dit, je vous demande de passer au vote de ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-32854-DTBN-18-92 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

RAPPORT N° 18-32970-DPE- 18-93 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Politique en faveur de la famille - Désaffectation et déclassement de la crèche des Oliviers - 13^{ème} arrondissement (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame DI NOCERA.- Ce rapport a pour objet l'approbation de la désaffectation de la crèche des Oliviers située 91, chemin du Merlan à la Rose, dans le 13^{ème} arrondissement, ainsi que de son déclassement.

En effet, la prochaine ouverture de la L2 va intensifier le trafic routier proche de la crèche, le niveau de pollution moyen prévisible sera alors proche ou égal au seuil de recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé qui préconise de limiter l'exposition des populations vulnérables, dont font partie les nourrissons et les très jeunes enfants, à proximité des sources majeures de pollution tels que les grands axes routiers.

Par mesure de précaution, la nature de l'équipement ne permet pas de maintenir son fonctionnement dans cet environnement. La crèche des Oliviers a donc fermé définitivement le 31 juillet dernier.

La Ville de Marseille, soucieuse de la continuité de la garde des enfants, a assuré à la rentrée, l'accueil dans d'autres crèches municipales, en fonction des souhaits des familles.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur JOHSUA.-

Dans l'exposé des motifs, je lis « politique en faveur de la famille », dont la conséquence est la fermeture de la crèche.

On ferme la crèche parce qu'il y a de bonnes raisons : parce que c'est dangereux, parce que ceci et cela ; nous connaissons la situation. Je rappelle que, Madame le Maire, nous étions aux mêmes endroits, au même moment, et qu'en face de cette crèche, il y a une école maternelle : c'est comme le nuage de Tchernobyl, les nuisances vont arriver sur la crèche et vont éviter l'école maternelle. Ce qui est stupéfiant, c'est que l'on se réveille à ce moment-là - mieux vaut tard que jamais -, mais il n'y a aucune solution donnée aux parents. On leur a fait des promesses. On leur a dit qu'ils auraient une

solution dans la mesure du possible. Comme le possible n'est pas possible, nous tirons la conclusion qu'il n'y aura pas de solution. J'ai encore une petite réserve de naïveté : je pensais que, depuis des mois que cette question avait été posée, la solution était trouvée. Ce n'est pas le cas. On ne peut pas voter contre la fermeture parce que l'on nous dit que c'est dangereux. Mais, en même temps, il n'y a pas de solution. Qu'est-ce qui est voté en faveur de la famille, là ? Rien, absolument rien. Nous allons nous abstenir, mais franchement, c'est un signal donné de la grande considération que l'on porte à ces populations et à leurs enfants.

Monsieur MARI.-

Madame le Maire, effectivement, il faudrait trouver une solution pour ces familles. Mais, au-delà de l'aspect pratique qui doit être géré au plus près, on peut noter que le problème de pollution concerne essentiellement les enfants parce qu'elle est plus importante à un mètre qu'à deux mètres. Comme l'a dit Monsieur JOSHUA, il y a une école juste en face, il y a même un stade, le stade du Merlan qui n'est pas très loin.

Au-delà de ce microclimat qu'il va y avoir au niveau de la L2, nous avons tous en tête ces images de grandes métropoles indiennes ou chinoises, avec les populations se baladant avec un masque pour éviter les pollutions, et aujourd'hui, on peut considérer que la pollution de l'air est un des problèmes que nous avons pour les années à venir. Je vous cite un chiffre : entre le 13^{ème} arrondissement, Allauch et Plan-de-Cuques, on doit donner en moyenne entre 1 500 et 2 000 permis de construire par an. Si l'on continue à ce rythme, dans 10 ans nous aurons entre 15 000 et 20 000 logements supplémentaires, c'est-à-dire 60 000 personnes supplémentaires qui iront dans ce triangle « Saint-Mitre, Château-Gombert, Allauch, Plan-de-Cuques » : que fait-on ensuite ? On va avoir 40 000 véhicules supplémentaires dans moins de 10 ans ?

Je suis le premier à me réjouir que, par exemple, on va doubler la capacité du parking d'échange de la Rose, de 400 à 800 places, mais c'est dérisoire par rapport aux enjeux qui nous attendent.

On vient de mettre le doigt sur ce problème de qualité de l'air, qui ne nous touche pas pour l'instant, pour la première fois, et je crois que ce sera vraiment un des problèmes qui nous attendent dans les années à venir. Nous sommes tous d'accord qu'il faut stopper l'urbanisation dans ce secteur parce qu'au-delà des problèmes pratiques d'embouteillages, d'écoles, de crèches et de transports saturés, il y a le problème de la qualité de l'air. Je crois qu'il faut que l'on soit tous responsables. Et je vous invite, Madame le Maire, dans un prochain Conseil, à voter une motion pour que l'on puisse prendre en compte ces problèmes de qualité de l'air dans les années à venir, en la mettant en lien avec l'urbanisation galopante dans ce secteur.

Je m'abstiendrai sur ce rapport.

Madame D'ANGIO.-

En effet, Monsieur JOSHUA, nous nous sommes retrouvés, un jour, devant la crèche des Oliviers que je connais particulièrement bien. Au dernier Conseil Municipal, j'ai interpellé l'adjointe à la Petite Enfance, Madame CHANTELOT, à ce sujet car je trouvais très dommageable pour notre secteur que cette crèche ne soit pas déplacée, et soit simplement fermée. La réponse peu sympathique qui m'a été formulée ce jour-là est qu'elle était en train de veiller à ce que les effectifs des crèches soient augmentés. Je ne suis pas sûre que l'on soit arrivé à obtenir les plus de 35 places de cette crèche proposées. Je pense que je l'interpellerai à nouveau lundi, en Conseil Municipal, d'autant qu'un rapport avait été présenté, il y a quelque temps, à l'ordre du jour du Conseil Municipal, qui prévoyait un budget bien précis pour la reconstruction de cette crèche à proximité de celle qui existe aujourd'hui. N'ayant pas eu de réponse à ce sujet, je l'interpellerai lundi en Conseil Municipal, à nouveau.

Monsieur MIRON.-

Si l'on commence à parler des stades et des hôpitaux, l'hôpital Nord à côté de l'autoroute, bref ! on ne va pas tout détruire parce que l'on a des problématiques liées à l'atmosphère.

Juste un rappel ou une information : le préfet a relancé le processus qui va mener à la réalisation du Plan de Prévention de l'Atmosphère. Ici, en Mairie de Secteur, et ailleurs aussi, nous aurons la possibilité de transmettre à Monsieur le Préfet un certain nombre de remarques qui, j'en suis sûr, seront

judicieuses, pour les intégrer dans ce Plan de Prévention de l'Atmosphère qui doit être décliné définitivement pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine.

Je voudrais dire aussi que, aujourd'hui, nous sommes confrontés à des problématiques qui se situent au niveau de la qualité de l'air, de la qualité de l'eau et du traitement des déchets. Nous prenons de plus en plus conscience - les générations plus jeunes l'ont déjà intégré - de la nécessité d'avoir une qualité de l'air correspondant plus à nos souhaits. Cela signifie que, derrière, il y aura un certain nombre de contraintes. On a vu qu'un certain nombre de constructeurs automobiles arrêtaient le diesel dès maintenant. D'autres pays interdiront totalement les moteurs atmosphériques à partir de 2024, le Danemark ou la Suède. Ces choses-là nous attendent aussi. Sommes-nous prêts ? Il va falloir s'y préparer, et les Plans de Prévention de l'Atmosphère nous amèneront aussi à avoir des réponses globales à ces problématiques de pollution de l'air. Quand on regarde bien la carte de la pollution de l'air, l'hyper centre de Marseille et les accès des autoroutes sont très marqués.

Soyons attentifs ! Au-delà de la critique, faisons tous un pas en avant, en achetant, par exemple, un véhicule essence ou, mieux encore, électrique si l'on en a les moyens. Et tous ceux qui parlent d'environnement et d'écologie depuis de nombreuses années ont, j'en suis sûr, tous des véhicules électriques.

Madame D'ANGIO.-

La qualité de l'air est un point qui a été évoqué en préfecture, il y a quelques jours, lors de la réunion pour évoquer l'annonce de l'ouverture de la L2. J'espère que le Plan de Prévention de l'Atmosphère que le préfet met en place va aboutir à autre chose qu'à du double vitrage, notamment à la tour H de Frais Vallon qui va subir, je suppose, de gros désagréments à cause de la pollution. Nous espérons juste que cela aboutisse à de meilleures dispositions pour la santé des habitants de Marseille.

Je vous propose de mettre aux voix le rapport.

LE RAPPORT N° 18-32970-DPE-18-93 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable des Groupes Bleu Marine, Marseille en Avant. Abstention du Groupe Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés, des élus Front de Gauche et des élus Non Inscrits Non Apparentés.)

RAPPORT N° 18-32948-DECV-18-94 7S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE – SERVICE NATURE EN VILLE ÉCOCITOYENNETÉ – Attribution de subventions en libéralité aux associations AMIEU, Jardino, Les Jardins de Julien, Colineo, Polly Maggoo, oeuvrant dans le domaine de l'environnement – Approbation de conventions. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame LELOUIS.-

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations qui proposent des projets d'intérêt général locaux, en matière de biodiversité, de nature en ville et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Les trois associations de notre secteur concernées sont :

- L'Association Les Jardins de Julien, dont le champ d'actions porte sur les terre d'une ancienne bastide, Domaine de la Charlotte, dans la ZAC de l'écoquartier Sainte-Marthe. Il est proposé de lui allouer une subvention de 8 500 €.
- L'Association Colineo : en 2018, elle renouvelle l'action « Les Petits Naturalistes », stages destinés au jeunes public pendant les vacances scolaires, organisés sur le site du Conservatoire des Restanques. Il est proposé de lui allouer une subvention de 2 000 €.
- L'association AMIEU, association loi de 1901, sans but lucratif, est présente sur le territoire de Marseille et de ses abords immédiats pour ses actions en milieu urbain,

périurbain, littoraux et naturels. Pour son action « Jardinons à Malpassé, il est proposé de lui allouer une subvention de 5 000 €, en espérant que ses actions seront menées à bien.

Madame le Maire, je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observations, nous allons passer au vote.

LE RAPPORT N° 18-32948-DECV-18-94 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 18-32718-DPE- 18-95 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGÉES - Mise en conformité incendie des piscines de type caneton et tournesol de la Ville de Marseille - Approbation de l'affectation de l'Autorisation de Programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur GARCIA.- Mes chers collègues, mon cher ami des Sports, Madame le Maire, je voudrais vous rendre hommage, au nom de notre majorité, un an déjà à la tête de cette Mairie : vous, comme votre prédécesseur, avez fait des miracles, sans compter vos heures. Cela change de notre cher ami disparu, notre ami Garo.

Ce rapport a pour objet, dans le cadre de la mise en conformité incendie des piscines de type Caneton et Tournesol de la Ville de Marseille, l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de 1 000 000 € pour les études et travaux.

Sur les dix piscines en cause, sont concernées sur notre secteur :

- deux piscines de type caneton : la Busserine et Saint Joseph (13014)
- une piscine de type tournesol : Frais Vallon (13013)

La volonté étant à présent de pérenniser le fonctionnement de ces bassins, il convient dès lors de traiter leur mise en conformité vis-à-vis du risque incendie conformément aux récentes injonctions de la Commission Communale de Sécurité.

Pour le financement de cette opération, des subventions, aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32718-DPE-18-95 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N°18-32853 DTBN – 18-96 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Réhabilitation du stade de Château Gombert, 60, chemin des Mourets - 13^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux. Financement.(Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur GARCIA.-

Ce rapport a pour objet, dans le cadre de la réhabilitation du stade de Château-Gombert, situé au 60 chemin des Mourets, dans le 13^{ème} arrondissement, l'approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de 520 000 € pour les études et les travaux. Le montant de l'opération sera ainsi porté de 1,9 M€ à 2 420 000 €. Les détails sont dans le rapport.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Rapidement, Monsieur MARI, autrement on ne va pas s'en sortir.

Monsieur MARI.-

Merci de me donner la parole, Madame le Maire, mais comme je ne siège pas à la commission à laquelle Monsieur MIRON siège en Mairie centrale...

Madame D'ANGIO.- Vous pouvez le faire lundi, au Conseil Municipal, aussi.

Monsieur MARI.-

Ce sont des sujets du secteur. J'avais deux questions à poser à Monsieur MIRON.

Au sujet de Château-Gombert, j'ai noté que les pelouses synthétiques que vous mettez en place ne sont plus celles avec les petites billes, qui occasionnaient des polémiques pour des problèmes de dangerosité - polémiques stériles, j'en suis conscient. En revanche, il semblerait que ce type de petites boules était inconfortable pour les joueurs, et on avait noté de nombreuses blessures. J'ai vu que les deux derniers stades qui ont été livrés, à Pont-de-Vivieux et le prochain, je suppose, à Château-Gombert sont des pelouses de dernière génération. Est-ce à dire que la Ville de Marseille va mettre ce nouveau type de pelouse synthétique en place partout ?

Et autre point qui concerne les stades de notre secteur : je vous avais interpellé pour savoir quel était le devenir des études de 300 000 € sur le stade de la Rose, vous ne m'avez pas répondu en Conseil d'Arrondissements ni par courrier. J'ai vu que vous avez répondu à Madame la Députée qui m'a transmis votre courrier. Mais, la réponse n'est pas satisfaisante puisqu'il est indiqué que vous ne pouvez pas tout faire, sauf que je note que, aujourd'hui, comme dirait Monsieur RAVIER, Sainte Martine a débloqué le chéquier, et que 80 % des investissements faits sur Marseille, quels que soient les arrondissements - c'est tout à sa gloire -, Madame VASSAL et sa majorité débloquent 80 % des sommes d'investissement, que ce soit dans les écoles ou les stades. Est-ce que vous avez sollicité le Département pour que ce stade de la Rose puisse être également mis prochainement en programmation ? Et est-ce que les études ont été effectuées ? Dans ce cas-là, pouvez-vous nous les communiquer ?

Monsieur MIRON.-

Madame le Maire, mes chers collègues, Monsieur MARI, vous avez vu la lettre de la députée, vous êtes très proche d'elle maintenant que vous marchez à côté, donc, vous avez eu la réponse. Je vais être encore plus explicite : le jour où l'on aura fait les études - elles ont commencé -, nous saurons combien cela va coûter. Et quand on saura combien cela va coûter, on pourra demander le concours du Département, mais aussi d'autres institutions éventuellement, sachant que le Gouvernement que vous soutenez a plombé le CNDS, il a plombé le sport, il a tout plombé.

Monsieur MARI.- Vous n'avez pas fait de dossier depuis quatre ans.

Monsieur MIRON.-

Si nous n'en avons pas fait - je l'ai expliqué de manière très claire -, passez-moi l'expression, on s'est levé la peau pour en faire des quantités de dossiers, les services ont travaillé comme ce n'est pas permis, et quand on m'a téléphoné en me disant : *Monsieur MIRON, vous avez quatre dossiers, lequel vous voulez pour 25 000 € ?* Ce n'est même pas la peine, on se les finance nous, et on s'en sort mieux, sur des sommes de centaines de milliers d'euros. Monsieur MARI, vous le savez très bien : depuis des années, au ministère des Sports, c'est peau de chagrin, et là, on vient de se faire plomber encore de 50 millions. Après l'escrimeuse, on a la nageuse, cela ne vaut pas plus l'une que l'autre.

Pour ce qui est des pelouses, une étude conclut définitivement à ce qu'il n'y a aucune nocivité. Soit dit en passant, je n'ai entendu personne de ceux qui remettaient en cause éventuellement ce type de pelouse - qui auraient été très heureux de la nocivité, cela aurait alimenté les discussions -, dire que c'était très bien.

Monsieur MARI.- Je viens de vous le dire.

Monsieur MIRON.- Oui, à l'instant, parce qu'il y a une tribune. Ce serait bien de dire à tous ceux qui l'ont dit autour de vous de le dire lundi, par exemple, au Conseil Municipal. Je serais ravi de l'entendre.

Pour ce qui est des nouveaux stades qui vont voir le jour, il y a différentes catégories. En fonction des catégories, on essaiera d'investir du mieux possible. C'est le cas de Château-Gombert, c'est le cas de celui de Malpassé aussi. Je vous rappelle que nous avons fait de gros investissements sur les stades. Je n'ai pas oublié non plus que Madame le Maire m'a demandé aussi celui de la Batarelle. On le fera quand nous pourrons le faire de la meilleure des manières. Il y a une centaine de stades à Marseille, et j'ai la fierté qu'à la fin de mes deux mandats d'adjoint au Maire, nous aurons fait presque 50 stades en synthétique. Je ne suis pas certain qu'en France, il y en ait beaucoup qui l'aient fait. *(Propos suivants inaudibles)*

Madame D'ANGIO.- Nous allons passer au vote de ce rapport

LE RAPPORT N° 18-32853-DTBN-18-96 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 18-32680-DASA –18-97 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 3ème répartition 2018.(Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur GIORGI.- Ce rapport a pour objet la troisième répartition 2018 des subventions d'équipement accordées à diverses associations, pour un montant global de 34 450 €.

Pour ce qui concerne les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, il est proposé d'attribuer une aide financière à :

- L'Union des Centres Sociaux et Socioculturels des Bouches-du-Rhône, Pôle des Flamants, 10 avenue Alexandre Ansaldi, dans le 14^{ème} arrondissement : 2 000 €.
- Les Artistes SM 65, Centre Culturel et Sportif Les Rosiers, 21, traverse des Rosiers, dans le 14^{ème} arrondissement : 2 000 €.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32680-DASA-18-97 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote CONTRE du Groupe Bleu Marine – Avis favorable des Groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés, des élus Front de Gauche et des élus Non Inscrits Non Apparentés)

RAPPORT N° 18-32856-DASA– 18-98 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - Attribution de subventions aux associations lauréates du Projet Jeunes Citoyens 2018 - Approbation de conventions. (Rapport au Conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur GIORGI.- Ce rapport a pour objet le versement par la Ville de Marseille de subventions aux associations lauréates du Projet Jeunes Citoyens 2018. Un appel à projets visant le développement de la citoyenneté chez les jeunes a été lancé auprès des associations encadrantes locales et représentatives, gestionnaires ou non d'équipements sociaux.

Sur un montant global de 32 000 €, il est proposé d'attribuer aux associations lauréates les aides financières suivantes. Nous scinderons ce rapport en deux, et émettrons un avis défavorable pour l'aide financière de :

- L'Association de Gestion et d'Animation du Centre Social Frais Vallon pour 3 000 €.

- L'Association de Gestion et d'Animation du Centre Social Malpassé de 2 500 €.
- Centre Social Saint-Just La Solitude, pour 3 000 €.
- Centre social Familial Saint-Gabriel-Canet Bon Secours, pour 1 500 €.
- Centre social l'Agora, pour 3 500 €.

Et un avis favorable pour l'aide financière à l'association Fondacle Les Olives, pour 4 000 €.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur JOHSUA.-

J'ai de la suite dans les idées, moi aussi, et j'ai une question supplémentaire à vous poser parce que j'ai bien réfléchi à l'argumentation que vous développez, qui est une argumentation profondément antirépublicaine. Supposez que vous soyez au gouvernement, qu'à Dieu ne plaise !...

Monsieur RAVIER.- Si vous croyez en Dieu, c'est déjà ça !

Monsieur JOHSUA.-

Ce n'est peut-être pas le même... Cette question est tellement importante qu'il vaut mieux ne pas se tromper.

Supposez que vous soyez au gouvernement, il existe une loi d'aide à la presse : est-ce que la presse qui est hostile au Rassemblement National n'aura pas droit à cette subvention ou bien allez-vous accepter parce que vous estimez qu'elle a un rôle social ? C'est cela le sens de l'aide à la presse : le législateur a considéré qu'un certain type de presse avait un sens social général, quel que soit ce qu'elle annonce et ce qu'elle dit.

Poussons le raisonnement encore plus loin : manifestement, les raisons pour lesquelles vous votez ne tiennent absolument pas compte des actions effectives menées par tel ou tel centre, mais seulement par le positionnement, à un moment donné, qui ne vous a pas plu. Pourquoi ne fait-on pas la même chose pour les bureaux de vote ? Les bureaux de vote qui ne vous plaisent pas n'ont plus d'argent. La République consiste à traiter d'une manière égalitaire tous ses enfants, qu'ils vous plaisent ou pas. Comment peut-on faire confiance à un parti qui fait une telle sélection ? Il le fera de la même manière quand il sera au pouvoir. Cela se rapproche pas mal de quelque chose d'un peu dictatorial.

Le principe, que vous mettez en avant, vaut pour tout le temps, pour tous les cas, et donc, l'exemple que j'ai pris sur la presse est exactement le même que celui que je vois ici. Et les conséquences d'une telle politique ne peuvent pas être autrement qu'une politique sectaire. Cela fait très longtemps que, dans notre pays, aucun gouvernement ne s'est permis de donner des subventions en fonction... Nous avons eu un ministre de la Culture qui s'appelle MALRAUX, j'ai manifesté contre lui, il a manifesté contre moi, il n'était pas dans mon camp, mais il a développé les Maisons des Jeunes et de la Culture. Je peux vous dire - en tout cas celles que je connaissais - qu'elles n'étaient pas souvent en faveur du Gouvernement gaulliste, mais il donnait de l'argent parce que c'était la politique de la République. Vous ne faites pas cela, c'est vraiment le signal même que vous n'êtes pas profondément acquis aux principes de la République.

Madame D'ANGIO.- Nous allons mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32856-DASA-18-98 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable du Groupe Bleu Marine. Vote CONTRE du Groupe Marseille en Avant. Le Groupe Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés, les élus du Front de Gauche et les élus Non Inscrits Non Apparentés ne participent pas au vote.)

RAPPORT N° 18-32723-DEJ 18-99 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE - Approbation et signature de la convention de financement de l'association Youth Camp Experiences - Année scolaire 2018/2019 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur DATTILO.- Ce rapport a pour objet l'approbation du versement d'une participation de 18 000 € à l'association Youth Camp Experiences, dans le cadre du projet reCreation Lab, dont l'objet est de familiariser les élèves de cycle 3 aux innovations écologiques pour appréhender leur environnement.

Madame le Maire, vous pouvez mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport 99 aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32723-DEJ-18-997S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**RAPPORT N° 18-33058-DPE – 18-100 7S**

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE RAYONNEMENT ÉCONOMIQUE - Attribution d'une subvention à l'association Medinsoft pour l'organisation du Grand Opening 2018 - Approbation d'une convention. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

Monsieur DATTILO.- Nous avons à nouveau une subvention pour l'association Medinsoft, d'un montant de 10 000 € proposé, pour l'organisation du Grand Opening 2018 destiné à la promotion de l'économie numérique.

Madame le Maire, vous pouvez mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observations, je mets le rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-33058-DPE-18-100 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame D'ANGIO.- Nous avons déjà voté le 101, le 102, le 103, le 104 et le 105. Nous passons donc au rapport 106.

RAPPORT N° 18-33048-DASA– 18-106 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - Financement 2018 de la participation de la Ville au soutien et au développement des Accueils Collectifs de Mineurs engagés dans une démarche de qualité dans le cadre du CEJ et d'Objectif Jeunes - 4^{ème} répartition 2018. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Monsieur GIORGI.-

Ce rapport a pour objet le versement de subventions aux associations engagées dans une action Démarche Qualité, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et d'Objectifs Jeunes. Il s'agit de la 4^{ème} répartition 2018.

Sur un montant global de 382 500 €, il est proposé d'émettre un avis favorable pour l'attribution de subventions aux associations du 7^{ème} secteur suivantes :

- Association l'œuvre de Don Bosco : 10 000 €
- Centre de Culture Ouvrière pour le Centre Social Renaude-Saint Jérôme : 4 000 €
- Centre Social Sainte-Marthe/La Paternelle : 10 000 €

- Synergie Family pour les Maisons Pour Tous La Marie (5 000 €) et La Maurelle (3 000 €).

Et un avis défavorable à l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- Association de Gestion et d'Animation du Centre Social Frais Vallon : 5 000 €
- Association de Gestion et d'Animation du Centre Social Malpassé : 6 500 €
- EPISEC pour le Centre Social et Culturel Val Plan-Bégude : 7 000 €
- Centre Social Saint-Just La Solitude : 12 000 €
- Centre Social La Garde : 10 000 €
- Centre Social Familial Saint-Gabriel/Canet/Bon Secours : 7 000 €
- Centre Social Agora : 9 000 €
- Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles 13/14 pour le Centre Social des Flamants (10 000 €), la Maison Pour Tous Font Vert et Club Juniors (10 000 €).

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Nous allons donc passer au vote.

LE RAPPORT N° 18-33048-DASA-18-106 7S EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Avis favorable du Groupe Bleu Marine. Vote CONTRE du Groupe Marseille en Avant. Le Groupe Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés, les élus du Front de Gauche et Non Inscrits Non Apparentés ne participent pas au vote)

RAPPORT N° 18-32841-DGUP -18-107 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées - Libéralités - 2ème répartition (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Madame RODRIGUEZ.-

Mesdames, Messieurs, bonjour ! Ce rapport a pour objet la deuxième répartition des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées, pour un montant global de 129 000 €.

En ce qui concerne les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, il est proposé d'attribuer aux organismes ci-après les aides financières suivantes :

- Défi Sport : 4 000 €
- Groupe d'Etudes et de Recherches Thérapeutiques Pédagogiques et Psychanalytiques : 2 500 €
- Handitoit Provence : 3 000 €
- Trisomie 21 Bouches-du-Rhône : 5 000 €
- Relais d'Aides Matérielles aux Handicapés : 4 000 €.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix le rapport.

LE RAPPORT N° 18-32841-DGUP-18-107 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 18-32857-DGUP -18-108 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de subventions aux associations et établissements développant des projets de santé publique - Hors libéralité - 3ème répartition (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Monsieur MONTI.- Ce rapport a pour objet la troisième répartition des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations et établissements intervenant dans le champ de la santé publique, pour un montant global de 120 550 €.

Pour les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, il est proposé d'attribuer les aides financières suivantes aux organismes ci-après :

Association Réseaux 13 :

- Mission de Coordination Comité Pilotage Trafics Acteurs et Territoires : 8 000 €
- Femmes : ma santé, mon corps, ma vie, ma liberté 2018 : 3 000 €
- Médiation Santé 2018 : 4 000 €
- Question de réseaux 2018 : 4 000 €
- Jeunes, animateurs encadrants : addictions appropriation et prévention : 4 200 €
- Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations « Projet insertion santé 2018 » : 2 500 €
- In Citta « Qualification des acteurs dans le champ de la santé mentale en contexte de précarité 2018 » : 6 000 €.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32857-DGUP-18-108 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 18-32842-DGUP -18-109 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - Service de la Santé Publique et des handicapés - Attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique - Libéralité - 3ème répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Monsieur MONTI.- Ce rapport a pour objet la troisième répartition des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations et établissements intervenant dans le champ de la santé publique, pour un montant global de 96 500 €.

Pour ce qui concerne nos 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, il est proposé d'attribuer aux organismes ci-après les aides financières suivantes :

- Itinerrances, pour l'action « Projet singulier pluriel 2018 » : 2 000 €
- Centre Social Saint-Gabriel Bon Secours, « Dynamique Santé 2018 » : 3 500 €
- Association Massabielle « Psy de quartier 2018 » : 2 000 €
- Moderniser Sans Exclure « Et la santé ça va ! » : 2 000 €.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de passer au vote.

LE RAPPORT N° 18-32842 – DGUP-18-109 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 18-32822-DGUP -18-110 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration - Hors libéralités - 2ème répartition 2018 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Monsieur MONTI.-

Ce rapport a pour objet la deuxième répartition des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations oeuvrant dans le domaine de la solidarité, de l'exclusion et de l'intégration, pour un montant global de 6 500 €.

Il est proposé d'attribuer à l'Association Nationale des Epicerie Solidaires, domiciliée à Paris, dans le 13^{ème} arrondissement, une aide financière de 2 500 €. Cette association rayonne sur l'ensemble de Marseille.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport au vote.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observations, nous allons passer au vote.

LE RAPPORT N° 18-32822-DGUP-18-110 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 18-32781-DGUP -18-111 7S

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 4ème répartition 2018 - Approbation de conventions - Budget primitif 2018 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Monsieur GARCIA.- Mes chers collègues, Madame le Maire, ce rapport a pour objet la quatrième répartition des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations sportives, pour un montant de 523 950 €.

En ce qui concerne les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements :

Association Boxing Club Saint-Jérôme : 5 000 €
 Association Sportive et Culturelle de la Batarelle : 2 000 €
 Comité Départemental des Bouches-du-Rhône de la
 Fédération Française du Sport Adapté : 2 300 €
 Rap'N Boxe : 5 000 €
 Sporting Club Frais Vallon : 4 000 €
 Union Nationale Tennis Ballon : 3 000 €.

Il y en a pour tout le monde. Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32781-DGUP-18-111 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT N° 18-32708-DASA -18-112 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - Attribution de subventions à des associations d'intérêt social -

3ème répartition 2018. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Madame LELOUIS.-

Ce rapport a pour objet la troisième répartition des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations oeuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité pour 60 000 €.

Pour ce qui concerne le 13^{ème} arrondissement, il est proposé d'attribuer, à l'association Colineo, une subvention complémentaire de 300 € ; ce qui porte le montant total 2018 à 800 €.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32708-DASA-18-112 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 18-32865-DASA -18-113 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - Subventions aux associations « Animation de la Jeunesse dans les Quartiers » - Approbation de conventions - Exercice 2018 - Seconde répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Monsieur GARCIA.- Madame le Maire, ce rapport a pour objet la seconde répartition de subventions attribuée par la Ville de Marseille aux associations oeuvrant en faveur de la jeunesse dans les quartiers, pour un montant global de 11 000 €.

Pour les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements :

- Union Sportive Amicale de Saint-Just : 1 000 €
- Les Hirondelles en Liberté : 2 000 €
- Athletic Sport Busserine : 1 000 €.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 1832865-DASA-18-113 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 18-32867-DGUP -18-114 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Attribution de subventions à des associations de solidarité de lutte contre l'exclusion et d'intégration - Libéralités - 2ème répartition 2018 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours).

Monsieur MONTI.-

Ce rapport a pour objet la deuxième répartition de subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations oeuvrant en faveur de la solidarité, l'exclusion et l'intégration, pour un montant global de 72 550 €.

Pour ce qui concerne les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, il est proposé d'attribuer aux organismes ci-après les aides financières suivantes :

Massajobs : 1 000 €

Fédération des Bouches-du-Rhône du Secours Populaire Français : 5 000 €

Je vous demande, Madame le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 18-32867-DGUP-18-114 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT N° 18-32957- DPE- 18-115 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - POLITIQUE EN FAVEUR DE LA FAMILLE - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes à but non lucratif EPISEC, IFAC. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Madame DI NOCERA.-

Ce rapport a pour objet l'approbation de subventions de fonctionnement à diverses associations, dans le cadre du volet enfance du Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF 13 pour la période 2016 à 2019, dont plusieurs actions sont actuellement en cours.

Suite au renouvellement de la Délégation de Service Public, la Maison Pour Tous, abritant le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « Les Petits Navires », a comme nouveau gestionnaire l'association EPISEC située 82, avenue de la Croix Rouge dans le 13^{ème} arrondissement.

L'association IFAC Provence a renoncé à poursuivre l'activité Lieu d'Accueil Enfants-Parents, à compter du 1^{er} juin 2018. La convention de fonctionnement passée avec cette dernière est de ce fait résiliée. L'association EPISEC a proposé de reprendre la gestion de ce LAEP, à compter du 1^{er} juin 2018.

Il convient donc d'approuver une nouvelle convention de fonctionnement avec l'association EPISEC pour la gestion du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « Les Petits Navires » situé 33, boulevard de la Corderie dans le 7^{ème} arrondissement.

Dans le même cadre, la Maison Pour Tous, abritant le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « La Ritournelle », a comme nouveau gestionnaire l'association IFAC située 53, rue du Révérend Père Christian Gibert, 92600 Asnières.

L'association Centre de Culture Ouvrière a renoncé à poursuivre l'activité Lieu d'Accueil Enfants-Parents, à compter du 1^{er} juin 2018. La convention de fonctionnement passée avec cette dernière est de ce fait résiliée.

L'association IFAC a proposé de reprendre la gestion de ce LAEP, à compter du 1^{er} juin 2018.

Une nouvelle convention de fonctionnement avec l'association IFAC pour la gestion du Lieu d'Accueil Enfants-Parents « La Ritournelle » est soumise à notre approbation.

Parallèlement à cela, il conviendra d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement pour les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) aux associations précitées :

Pour la première année :

- une subvention de fonctionnement de 5 200 € par an pour une action assurée par au minimum deux accueillants par séance, une demi-journée par semaine. Pour une action réalisée deux demi-journées par semaine dans les mêmes conditions d'encadrement, le montant versé sera de 2 x 5 200 euros soit 10 400 €.

une subvention de fonctionnement de 6 500 € par an pour une action assurée par au minimum trois accueillants par séance, une demi-journée par semaine. Pour une action réalisée deux demi-journées par semaine dans les mêmes conditions d'encadrement, le montant versé sera de 2 x 6 500 €, soit 13 000 €.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix

Monsieur JOHSUA.-

Mes chers collègues, je sais que cela ne se fait pas de dire des choses sans donner plus de détails, mais d'après les informations que j'ai, la gestion, le bilan, la façon de fonctionner de l'IFAC posent certains problèmes. Comme je n'en sais pas beaucoup plus, mais sachant que cela puisse exister en dessous, je ne vais pas faire en sorte de faire comme si je ne le savais pas, nous allons nous abstenir à cause de cette question-là pour cette association. Si des informations supplémentaires arrivent, je pourrai en faire part à mes collègues la prochaine fois.

Madame D'ANGIO.- Nous allons donc passer au vote sur ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-32957-DPE-18-115 7S EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS .

(Avis favorable des Groupes Bleu Marine, Marseille en Avant et des élus Non Inscrits Non Apparentés. Abstention du Groupe Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés et des élus du Front de Gauche)

Madame D'ANGIO.- Avant de passer au dernier rapport, permettez-moi de remercier les agents de la Mairie de Secteur présents aujourd'hui, qui ont permis la tenue de ce Conseil d'Arrondissements. Merci à Madame la caméra woman et à Madame la sténotypiste, ainsi qu'à mon Directeur Général des Services et à ma Directrice de Cabinet.

Je vous invite, le vendredi 12 octobre, à partir de 18 h, à la Mairie de Secteur, pour le vernissage de l'exposition Christol, ainsi que le dimanche 14 octobre, à 10 h, dans la Chapelle de la Bastide pour l'inauguration des travaux réalisés, ainsi que l'inauguration de la Vierge. Vous êtes toutes et tous les bienvenus.

RAPPORT N°18-32993-DGUAH - 18-116 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - Programme DSU 2^{ème} série d'opérations d'investissement 2018. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

Monsieur MONTI.

Ce rapport a pour objet, dans le cadre de la Programmation Développement Social Urbain 2018, l'approbation de la 2^{ème} série d'opérations d'investissement à hauteur de 713 109 €, pour permettre le versement des subventions correspondant aux actions détaillées ci-dessous.

Pour ce qui concerne les 13^e et 14^e arrondissements, sont ainsi concernés:

Sur le territoire Nord Est 13^{ème} arrondissement, il est proposé de soutenir deux structures :

Tout d'abord ERILIA qui souhaite rénover l'ensemble des locaux du Centre Social de la Garde afin de rétablir les normes d'hygiène et de sécurité, ainsi que d'améliorer les conditions d'accueil des usagers.

Le projet d'investissement consiste à remplacer l'ensemble des menuiseries extérieures et les rideaux roulants, à mettre aux normes les sanitaires, rénover la cuisine, modifier le cloisonnement, reprendre les peintures et les sols, poser une alarme, reprendre l'électricité, l'isolation, la climatisation et rénover la façade.

Pour un coût total de 347 864 €.

Ensuite, l'association Centre Social et Culturel La Garde dont le projet d'investissement consiste à acquérir du matériel d'activité, du mobilier (chaises, tables, bureaux, armoire, canapés...) et du matériel informatique (ordinateurs) afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers de chaque lieu. Coût total du projet : 16 102 €.

Sur le territoire Nord Est 14^{ème} arrondissement, il est proposé de soutenir une structure :

Marseille Habitat projette de réhabiliter un local commercial afin de permettre aux nouveau Centre Social Canet/Finat Duclos de mener à bien son projet d'animation global et culturel en direction des familles de ces quartiers.

Le projet consiste à créer un équipement comportant principalement :

- une salle polyvalente,
- deux bureaux,
- un espace d'accueil,
- des toilettes aux normes ERP.

Coût global : 106 596 €.

Sur le territoire Tout Marseille, il est proposé de soutenir une structure :

L'Association Régionale pour le Développement Local PACA qui intervient sur divers territoires (Font Vert, Iris, Flamants, Grand Saint Barthélemy) dans l'animation de démarches participatives et accompagne les conseils citoyens. Son objectif est d'animer un espace de relations entre acteurs et habitants dans des temps collectifs.

Le projet consiste à acquérir du matériel informatique (ordinateurs), numérique (appareil photo, vidéo projecteur...) et audio (sono portable).

Coût global : 5 357 €.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport au vote.

Madame D'ANGIO.- S'il n'y a pas d'observations, nous passons au vote sur ce rapport.

LE RAPPORT N° 18-32993-DGUAH-18-116 7S EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS.

(Vote CONTRE du Groupe Bleu Marine. Avis favorable des Groupes Marseille en Avant, Socialiste Europe Ecologie Les Verts et Apparentés, des élus Front de Gauche et des élus Non Inscrits Non Apparentés)

Madame D'ANGIO.- Le Conseil d'Arrondissements est terminé. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée. Rendez-vous fin novembre.

(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 17 h 30 par Mme Sandrine D'ANGIO, Maire du 7^{ème} Secteur)